EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

ADHESION AU GROUPEMENT DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE EN PICARDIE (MIGEP)

Dans le cadre du programme LEADER 2009-2013, le Pays de Sources et Vallées met en place une coordination de la politique de l'eau. Par ce biais, les communautés de communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources se sont engagées dans une démarche de préfiguration du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise Moyenne.

Aussi, le recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, dont le Système d'Information Géographique, offre-t-il un support technique propice à cette démarche, ainsi qu'au portage et à la conduite de projet de restauration des cours d'eau et milieux humides.

Le développement de l'outil SIG au sein du Pays de Sources et Vallées est largement conditionné par l'adhésion au groupement « Mutualisation de l'Information Géographique en Picardie » (MIGEP).

A titre d'exemple, les besoins à court terme du Pays de Sources et Vallées en termes d'Informations Géographiques sont les suivants :

- visualisation globale du territoire,
- identification des problématiques communes à l'échelle de l'unité hydrographique,
- perception des enjeux, des atouts et faiblesses du territoire dans le cadre de l'étude préliminaire à la mise en place du SAGE Oise Moyenne,
- capitalisation des données locales relatives aux projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

L'adhésion au MIGEP permettra donc de disposer de bases de données mutualisées en contrepartie d'une contribution au fur et à mesure de l'avancement de la démarche SAGE et de l'émergence de projets « cours d'eau » et « milieux humides » dans le cadre du programme LEADER.

Par conséquent, ce projet répond à de réels besoins en termes de connaissance du territoire, de communication et de diffusion de l'information à grande échelle. Il faut noter que l'unité hydrographique du SAGE Oise Moyenne englobe environ 160 communes sur deux départements (Oise et Aisne).

En termes de production d'Informations Géographiques, le Pays serait en mesure d'apporter au pot commun du groupement MIGEP les éléments suivants (liste provisoire et non exhaustive) :

– compilation des masses d'eaux et linéaires hydrographiques sensibles,

– enrichissement et mise à jour de la Base de Données CATER,

– localisation des aménagements et travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

Dans le cadre de la phase d'élaboration du SAGE, une expertise globale sur les milieux et les usages de l'eau sera menée. Le produit de ces études apportera une vision synthétique et précise du territoire (liste provisoire et non exhaustive) :

– identification et suivi des facteurs de pressions sur les milieux aquatiques,

– recensement et mise à jour des zones humides (classées et non classées au sens de la Directive Natura 2000),

– recensement et mise à jour des axes de ruissellements, ru et fossés fonctionnels,

– recensement et mise à jour des zones d'expansions des crues et prairies inondables,

– recensement et mise à jour des bandes enherbées, activités sylvicoles...

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement « Mutualisation de l'Information Géographique en Picardie » dans le cadre du Pays de Sources et Vallées,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement MIGEP,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

AVENANT A LA PROGRAMMATION SOURCES ET VALLEES 2009

Les Communautés de Communes du Pays Noyonnais (31/03/2009), des Deux Vallées (11/06/2009), du Pays des Sources (22/04/2009) ont approuvé par délibération la programmation Sources et Vallées Pays 2009 (Tourisme, Culture, Environnement-Eau):

Cette programmation était fondée sur un budget prévisionnel et au moment du vote de cette programmation le contrat régional FRAPP n'était pas encore acté ;

La dégressivité imposée a posteriori par la Région dans le cadre du FRAPP 2009-2011 a pour conséquence une augmentation du solde des actions Pays à la charge des communautés de communes de 46 050 € ;

Les actions indiquées ci-après font l'objet d'une modification du budget global ou du budget de participation des autres communautés de communes.

2009-3-2 Communication culturelle

	Cout total	FRAPP	CRP culture	CG
Prévu	30 000 €	24 000 €		
Modifié avenant	21 000 €	10 500 €		

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	2 634 €	1 770 €	1 596 €
Modifié avenant	*4 610 €*	*3 098 €*	*2 793 €*

2009-3-3 Oise en Guinguette

	Cout total	FRAPP	CRP culture	CG
Prévu	120 000 €	81 500 €	4 500 €	10 000 €
Modifié avenant	120 000 €	54 000 €	4 500 €	10 000 €

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	10 536 €	7 080 €	6 384 €
Modifié avenant	*22 609 €*	*15 193 €*	*13 699 €*

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

2009-3-4 Un Village Un Feu

	Cout total	FRAPP	CRP culture	CG
Prévu	35 000 €	28 000 €		
Modifié avenant	35 000 €	15 750 €		

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	3 073 €	2 065 €	1 862 €
Modifié avenant	*8 451 €*	*5 679 €*	*5 121 €*

Certaines actions Pays n'ont pas encore connu d'engagement financier sur 2009. Afin de limiter l'impact budgétaire de la dégressivité du FRAPP pour 2009, il est possible de les annuler pour cette année :

- Projet de création d'une exposition et d'un spectacle sur la thématique de l'immigration
- Etude Plan Energie Climat Territorial

2009-3-5 Création d'un spectacle et d'une exposition sur l'immigration

	Cout total	FRAPP	CRP culture	CG
Prévu	15 000 €	4 500 €	5 500 €	2 000 €
Modifié avenant	Reporté en 2010			

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	1 317 €	885 €	798 €
Modifié avenant	*Annulation de l'action*		

2009-4-3 Etude Plan Energie Climat Territorial

	Cout total	FEDER	FNADT	CRP env.
Prévu	120 000,00 €	48 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Modifié avenant	Reporté en 2010			

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	10 536,00 €	7 080,00 €	6 384,00 €
Modifié avenant	Reporté en 2010		

En conséquence, la participation des communautés de communes évolue ainsi :

	CCPN	CC2V	CCPS
Convention 2009 de cofinancement des actions Pays	128 660 €	91 836 €	87 930 €
Avenant 2009	136 232 €	96 924 €	92 518 €

Par ailleurs, le FRAPP ainsi dégagé sur la période 2009-2011 a été reporté sur des projets communautaires et/ou communaux ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de cofinancement et le tableau des actions Pays 2009, joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

PAYS DE SOURCES ET VALLÉES

Avenant n°1
à la convention de cofinancement
des actions du programme 2009

SOURCES ET VALLÉES

Au coeur de la Picardie

Novembre 2009

Entre

D'une part

La Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS), représentée par son Président, Monsieur René MAHET, par délibération en date du 2009 (bureau),

d'autre part

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN), représentée par son Président, Monsieur Patrick DEGUISE, par délibération en date du 2009 (conseil communautaire),

et

La Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V), représentée par son Président, Monsieur Patrice CARVALHO, par délibération en date du 2009 (conseil communautaire).

Vu

La convention Pays de cofinancement des actions du programme 2009

Considérant

La nécessité de modifier les modalités de cofinancement de certaines actions du programme 2009 sur la base des dégressivités imposées par la Région dans le cadre de la nouvelle contractualisation FRAPP 2009-2010-2011.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier la participation financière des 3 Communautés de Communes : CCPN, CC2V et CCPS pour certaines des actions programmées en 2009

Le présent avenant est établi sur la base de la programmation prévisionnelle 2009.

Article 2 MODIFICATIONS APPORTÉES A LA CONVENTION INITIALE 2009

Les actions indiquées ci-après font l'objet d'une modification du budget global ou du budget de participation des autres communautés de communes

2009-3-2 Communication culturelle

	Cout total	FRAPP	CRP culture	CG
Prévu	30 000 €	24 000 €		
Modifié avenant	21 000 €	10 500 €		

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	2 634 €	1 770 €	1 596 €
Modifié avenant	*4 610 €*	*3 098 €*	*2 793 €*

2009-3-3 Oise en Guinguette

	Cout total	FRAPP	CRP culture	CG
Prévu	120 000 €	81 500 €	4 500 €	10 000 €
Modifié avenant	120 000 €	54 000 €	4 500 €	10 000 €

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	10 536 €	7 080 €	6 384 €
Modifié avenant	*22 609 €*	*15 193 €*	*13 699 €*

2009-3-4 Un Village Un Feu

	Cout total	FRAPP	CRP culture	CG
Prévu	35 000 €	28 000 €		
Modifié avenant	35 000 €	15 750 €		

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	3 073 €	2 065 €	1 862 €
Modifié avenant	*8 451 €*	*5 679 €*	*5 121 €*

2009-3-5 Création d'un spectacle et d'une exposition sur l'immigration

	Cout total	FRAPP	CRP culture	CG
Prévu	15 000 €	4 500 €	5 500 €	2 000 €
Modifié avenant	Reporté en 2010			

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	1 317 €	885 €	798 €
Modifié avenant	*Annulation de l'action*		

2009-4-3 Etude Plan Energie Climat Territorial

	Cout total	FEDER	FNADT	CRP env.
Prévu	120 000,00 €	48 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Modifié avenant	Reporté en 2010			

Participation des CC	CCPN	CC2V	CCPS
Prévu	10 536,00 €	7 080,00 €	6 384,00 €
Modifié avenant	Reporté en 2010		

Article 3 AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées

Fait en 4 exemplaires originaux,

A Noyon, le

Patrick DEGUISE	Patrice CARVALHO	René MAHET
Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais	Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées	Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources

TABLEAU FINANCIER DE L 'AVENANT A LA PROGRAMMATION PAYS 2009

Version n°4 du 30 11 2009

1 Equipe et fonctionnement tourisme/culture/Leader	MO	Coût	Recettes	LEADER	FEDER	AESN	Etat, DRAC	FNADT	FRAPP	Cons R°	CG	CCPN	CC2V	CCPS	autre MO	à la charge du MO
Equipe Pays : Animateur de Pays (2009-1-1)	CCPN	46 400		8 507					23 200			6 450	4 335	3 908		14 693
Equipe Pays : Coordinateur culturel (2009-1-2)	CCPN	36 100										15 848	10 650	9 603		36 100
Equipe Pays : Assistante financière (2009-1-3)	CCPN	34 700		6 362								12 441	8 360	7 538		28 338
Equipe Pays : Assistante culture et Pays (2009-1-4)	CCPN	25 410										11 155	7 496	6 759		25 410
Mission Office de Tourisme de Pays (2009-1-5)	OT	19 500							15 600			1 712	1 151	1 037		3 900
Equipe tourisme des 3CC à 1/2 temps sur le Pays : CCPN (2009-1-6)	CCPN	16 550										16 550				16 550
Equipe tourisme des 3CC à 1/2 temps sur le Pays : CC2V (2009-1-7)	CC2V	15 500											15 500			15 500
Equipe tourisme des 3CC à 1/2 temps sur le Pays : CCPS (2009-1-8)	CCPS	20 000												20 000		20 000
Régisseur billetterie culture (2009-1-9)	CCPS	2 500										1 098	738	665		2 500
Fonctionnement des locaux du Pays (2009-1-10)	CCPN	30 000										13 170	8 850	7 980		30 000
Equipe culture de la CC2V à 1/2 temps sur le Pays (2009-1-11)	CC2V	23 500										10 317	6 933	6 251		23 500
TOTAL équipe et fonctionnement tourisme/culture/Leader		**270 160**	0	14 868	0	0	0	0	38 800	0	0	**88 740**	**64 010**	**63 741**	**0**	**216 492**
Rappel 2008		262 430		42 230					29 540			84 717	53 715	52 229		
Rappel 2007		349 821		89 020			27 488		55 248			79 310	49 829	48 810		

2 Actions tourisme	MO	Coût	Recettes	LEADER	FEDER	AESN	Etat, DRAC	FNADT	FRAPP	Cons R°	CG	CCPN	CC2V	CCPS	autre MO	à la charge du MO
Promotion du Pays, commercialisation de produits touristiques																
Edition de la brochure groupes Pays, du guide pratique 2009 et participation au salon de la randonnée (2009-2-1)	OT	14668							5 867		5 267	1 551	1 042	940		3 534
Mise en valeur de la thématique patrimoine																0
Expertise des carrières Machemont (2009-2-2)	CC2V	8 000							6 400			702	472	426		1 600
Mise en valeur de la thématique nature et randonnée																0
Manifestation Oise Verte et Bleue (2009-2-3)	CC2V	5 000									4 000		1 000			1 000
Nouvelle thématique liée à l'eau et l'environnement / LEADER																0
Développement activités touristiques liées à l'eau / LEADER	Cnes/privés/asso	15 000		8 250					3 750						3 000	0
Proposé pour avenant		Annulé														
TOTAL tourisme		**42 668**	0	8 250	0	0	0	0	16 017	0	9 267	**2 254**	**2 514**	**1 366**	**3 000**	**6 134**
Proposé pour avenant		**27 668**	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**12 267**	**0**	**9 267**	**2 254**	**2 514**	**1 366**	**0**	**6 134**
Dont portés par les CC		27 668	0	0	0	0	0	0	12 267	0	9 267	2 254	2 514	1 366		6 134
Dont portés par autre MO		28 000		8 250	0	0	0	0	10 150	0	4 000	702	1 472	426	3 000	
Rappel 2008 actions portés par les CC		44 700		0					21 280		12 800	5 119	3 012	2 489		
Rappel 2007 actions portées par les CC		83 119		35 600					2 862		19 628	10 629	7 547	7 091		

TABLEAU FINANCIER DE L 'AVENANT A LA PROGRAMMATION PAYS 2009

Version n°4 du 30 11 2009

3 Actions culture (démarrage en mai 2009)	MO	Coût	Recettes	LEADER	FEDER	AESN	Etat, DRAC	FNADT	FRAPP	Cons R°	CG	CCPN	CC2V	CCPS	autre MO	à la charge du MO
Promotion du spectacle vivant dans le réseau de communes Arsène																
Spectacles dans les communes de mai à décembre 2009 (théâtre, musique, conte, danse, humour) (2009-3-1)	CC2V	68 000	2 000						20 400	20 000	13 000	5 531	3 717	3 352		12 600
Communication bimensuelle (programmes, tracts et affiches) (2009-3-2)	CC2V	30 000							24 000			2 634	1 770	1 596		6 000
Proposé pour avenant		21 000							10 500			4 610	3 098	2 793		10 500
Evénementiels culturels du Pays																
Festival Oise en Guinguette (2009-3-3)	CC2V	120 000							81 500	4 500	10 000	10 536	7 080	6 384		24 000
Proposé pour avenant		120 000							54 000	4 500	10 000	22 609	15 193	13 699		51 500
un village un feu (2009-3-4)	CCPS	35 000							28 000			3 073	2 065	1 862		7 000
Proposé pour avenant		35 000							15 750			8 451	5 679	5 121		19 250
Accueil d'artistes																
Création d'un spectacle et d'une exposition sur la mémoire collective liée à la thématique de l'immigration (2009-3-5)	CC2V	15 000							4 500	5 500	2 000	1 317	885	798		3 000
Proposé pour avenant		0										0	0	0		
TOTAL culture		**268 000**	**2 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**158 400**	**30 000**	**25 000**	**23 091**	**15 517**	**13 992**		**52 600**
Proposé pour avenant		**244 000**	**2 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**100 650**	**24 500**	**23 000**	**41 200**	**27 686**	**24 964**		**93 850**
Rappel 2008		341 900		42 070					148 165	31 060	25 000	38 787	27 541	22 227		
Rappel 2007		327 000		83 900					145 000			42 968	30 509	24 623		

4 THEMATIQUES NOUVELLES : Eau LEADER / Environnement	MO	Coût	Recettes	LEADER	FEDER	AESN	Etat, DRAC	FNADT	FRAPP	Cons R°	CG	CCPN	CC2V	CCPS	autre MO	à la charge du MO
Coordinateur EAU 1 an de juillet 2009 à juillet 2010 (2009-4-1)	CCPN	41 000		16 400		16 400						3 600	2 419	2 181		8 200
Communication, sensibilisation sur la protection des milieux aquatiques (2009-4-2)	CCPN	5 000		2 750						1 250		439	295	266		1 000
Etude Plan Energie Climat Territorial (Autorisation d'engagement de 120 000 € mais étude sur 2009 et 2010) (2009-4-3)	CCPN	120 000			48 000			24 000		24000		10 536	7 080	6 384		24 000
Proposé pour avenant		REPORT 2010														
TOTAL Environnement		**166 000**	**0**	**19 150**	**48 000**	**16 400**	**0**	**24 000**	**0**	**25 250**	**0**	**14 575**	**9 794**	**8 831**	**0**	**33 200**
Proposé pour avenant		**46 000**	**0**	**19 150**	**0**	**16 400**	**0**	**0**	**0**	**1 250**	**0**	**4 039**	**2 714**	**2 447**		

A2

TABLEAU FINANCIER DE L 'AVENANT A LA PROGRAMMATION PAYS 2009

Version n°4 du 30 11 2009

TOTAL GENERAL : Fonctionnement, Culture, Tourisme, eau, environnement

TOTAL GENERAL		Coût	Recettes	FEADER	FEDER	AESN	Etat, DRAC	FNADT	FRAPP	Cons R°	CG	CCPN	CC2V	CCPS	autre MO	à la charge du MO
Total équipe et fonctionnement		**270 160**	0	**14 868**	0	0	0	0	38 800	0	0	**88 740**	**64 010**	**63 741**	**0**	**216 492**
Total actions tourisme, culture		**310 668**	2 000	8 250	0	0	0	0	174 417	30 000	34 267	**25 345**	**18 031**	**15 357**	**3 000**	**58 734**
Total environnement		**166 000**	0	19 150	48 000	16 400	0	24 000	0	25 250	0	**14 575**	**9 794**	**8 831**	**0**	**33 200**
TOTAL GENERAL		**746 828**	2 000	42 268	48 000	16 400	0	24 000	213 217	55 250	34 267	**128 660**	**91 836**	**87 930**	**3 000**	**308 425**
TOTAL GENERAL PRENANT EN COMPTE LES MODIFICATIONS POUR AVENANT		**602 828**	**2 000**	**42 268**	0	**16 400**	**0**	**0**	**155 467**	**25 750**	**32 267**	**136 232**	**96 924**	**92 518**	**3 000**	**316 475**
Participation 2008 des CC au Pays sur fonctionnement, tourisme, culture et Bureau d'études LEADER												129 661	85 003	77 539		
Différence par rapport à 2008		-35 382	-1 350	-57 531	48000	13200	0	24000	6 733	24 190	-8 533	-1 001	6 832	10 390		

A3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ET AU CONSEIL GENERAL POUR LA REACTUALISATION DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Face aux problèmes récurrents de nitrates et pesticides dans l'eau, et avant d'envisager le traitement de la ressource, la Communauté de Communes a été sollicitée pour que soit réalisée une étude précise des techniques et coûts nécessaires pour sécuriser l'alimentation en eau potable. Sont concernés notamment les captages situés sur les communes de Amy, Lassigny, Laberlière, Orvillers-Sorel, Margny/Matz et Monchy-Humières.

Cette étude se basera sur l'étude réalisée en 2003-2005 et devra fournir des solutions pertinentes et détaillées (stade AVP) en matière d'alimentation en eau potable (interconnexion, recherche de nouvelle ressource...). Le bureau d'études retenu complètera et affinera les comparatifs technico-économiques pour donner aux maîtres d'ouvrages les éléments suffisants pour engager les travaux rapidement.

Après analyse des offres, le bureau d'études qui a proposé une offre économiquement la plus avantageuse est **G2C Environnement** basé à Saint-Laurent Blangy (62).

La Communauté de Communes du Pays des Sources est maître d'ouvrage de cette étude. Elle sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Oise ainsi qu'une dérogation pour commencement anticipé de l'étude d'un montant total de **40 270 € HT soit 48 127.04 €TTC** réparti de façon suivante :

DEPENSES	**HT**	**TTC**
Etude Phase 1 TF (analyse étude existante)	**6 730 €**	**8 049.08 €**
Etude Phase 1 TC (acquisition des données)	**2 630 €**	**3 145.48 €**
Etude Phase 2 TF (étude des solutions)	**19 520 €**	**23 345.92 €**
Etude Phase 2 TC (modélisation des réseaux)	**11 360 €**	**13 586.56 €**
TOTAL	**40 270 €**	**48 127.04 €**

RECETTES	**HT**	**TTC**
Agence de l'Eau Seine-Normandie (70% HT)	**28 168 €**	**28 168.00 €**
Conseil Général de l'Oise (10% HT)	**4 027 €**	**4 027.00 €**
CCPS	**8 075 €**	**15 932.04 €**
TOTAL	**40 270 €**	**48 127.04 €**

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **RETIENT** le bureau d'études G2C Environnement pour un montant de 40 270 € HT,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général ainsi qu'une dérogation pour commencement anticipé de l'étude
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Monsieur Denis ANDRE, étant receveur municipal de la trésorerie de Lassigny, il est possible de lui attribuer une indemnité de conseil et une indemnité de confection de budget pour l'exercice 2009

L'indemnité de conseil est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux

Pour un taux d'indemnité de 100%, l'attribution de l'indemnité de conseil s'élève, pour les 12 mois d'exercice de M ANDRE en 2009, à 922, 18 € brut.

L'indemnité de confection du budget s'élèverait à 30,49 € brut.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **VALIDE** le versement d'une indemnité de Conseil au taux de 100% à M. Denis ANDRE pour ses 12 mois de gestion de l'exercice 2009 soit 922,18 € brut ainsi que d'une indemnité de confection du budget s'élevant à 30,49 € brut,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION FRAPP SOURCES ET VALLEES 2009-2011

Les 3 Communautés de Communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources ont déposé pour le compte du Pays de Sources et Vallées le projet de programmation FRAPP 2009-2010-2011 en mai 2009 qui a fait l'objet de délibérations concordantes.

La Région Picardie a adressé en octobre 2009, l'avis de la Conférence Administrative Territoriale. Cet avis met en avant la qualité du projet présenté par le Pays, son articulation avec les schémas stratégiques régionaux et avec les priorités régionales. Cet avis a été l'occasion de procéder à quelques ajustements et d'apporter des précisions sur certains projets : extension de la Zone Industrielle de Lassigny, aménagement d'une aire culturelle à Béhéricourt, mission Office de Tourisme de Pays, ingénierie Pays.

La rencontre de présidents et vice président avec Monsieur Claude Gewerc, Président de la Région Picardie, le 17 novembre a permis de finaliser ce projet de programmation.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** la proposition de programmation FRAPP 2009-2010-2011, telle que joint en annexe, qui servira de base au contrat régional de Pays,
- **AUTORISE** le Président à négocier et signer tout document relatif à la contractualisation régionale 2009-2010-2011,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

PROGRAMMATION FRAPP 2009-2010-2011 DU PAYS DE SOURCES & VALLEES PROPOSE SUITE A L'AVIS CAT (version n°8 du 30/11/ 200

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Echéancier	Coût éligible de l'opération	Subvention FRAPP	% FRAPP
I - DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LES SYNERGIES ENTRE LES ENTREPRISES, ET ADAPTER LES FORMATIONS ET L'INSERTION PAR L'ECONOMIE POUR AMELIORER L'ACCES A L'EMPLOI					
I-1 - Développement économique :					
Parc du cœur de la Picardie : Etude d'opportunité et de faisabilité	CC Pays Noyonnais	2009	66 000 €	23 100 €	35,00%
Mise en place de services aux entreprises dans le cadre d'un projet de pépinière tertiaire développée au sein d'une friche **(contrat de Pays)** Année 1	CC Pays Noyonnais	2010	30 000 €	6 000 €	20,00%
Mise en place de services aux entreprises dans le cadre d'un projet de pépinière tertiaire développée au sein d'une friche**(contrat de Pays)** Année 2	CC Pays Noyonnais	2011	30 000 €	6 000 €	20,00%
Création d'un Batiment Industriel Locatif	CCPS	2011	700 000 €	101 400 €	14,49%
Extension de la Zone Industrielle	Lassigny	2009/2010	716 214 €	107 432 €	15,00%
Achat et travaux d'aménagement d'un bâtiment relais	CC Deux Vallées	2009-2010	500 000 €	116 504 €	23,30%
Etude et mise en place d'un GEC **(contrat de Pays)**	CC Deux Vallées	2009	35 000 €	3 500 €	10,00%
Construction d'une desserte industrielle à Ribécourt	CC Deux Vallées	2009/2011	9 819 746 €	146 935 €	1,50%
Diagnostic économique du Pays **(contrat de Pays)**	"Pays"	2011	55 000 €	11 000 €	20,00%
		Sous-total I-1	**11 951 960 €**	**521 871 €**	**4,37%**
I - 2 - Développement de l'insertion par l'économie et adaptations des formations					
Création d'un Campus de formation sur le site du RMT	CC Pays Noyonnais	Pour information			
Chantier d'insertion (Matériel)	Asso pour la restauration de l'Abbaye d'Ourscamp	2009/2010	65 000 €	5 200 €	8,00%
		Sous-total I-2	**65 000**	**5 200**	**8,00%**
II - ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES PAR LE DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT, DES SERVICES A LA POPULATION DE QUALITE ET DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS					
II - 1 - Développement de l'habitat, de l'urbanisme et aménagement des villages					
II - 1 - a Habitat, urbanisme					
Suivi-animation de l'OPAH du Noyonnais (3ième année)	CC Pays Noyonnais	2009	79 115 €	27 690 €	35,00%
Animation Habitat sur le Noyonnais (nouvelle OPAH 2010-2013 projetée) année 1	CC Pays Noyonnais	2010	90 000 €	16 375 €	18,19%
Animation Habitat sur le Noyonnais (prolongation ou nelle OPAH)	CC Pays Noyonnais	2011	90 000 €	16 375 €	18,19%
Création d'1 fond communautaire Logement durable, économie d'énergie (Année 1)	CC Pays Noyonnais	2009	REPORTE		
Création d'1 fond communautaire Logement durable, économie d'énergie (Année 2)	CC Pays Noyonnais	2010	53 100 €	42 480 €	80,00%
Création d'1 fond communautaire Logement durable, économie d'énergie (Année 3)	CC Pays Noyonnais	2011	65 500 €	49 125 €	75,00%
Création de 5 logements locatifs communaux à loyer maîtrisé	Communes	2009-2011	405 000 €	84 000 €	20,74%
Suivi animation de l'OPAH du Pays des Sources (2è année)	CC Pays des Sources	2009/2010	62 033 €	18 610 €	30,00%
Suivi animation de l'OPAH du Pays des Sources (3è année)	CC Pays des Sources	2010/2011	62 033 €	18 610 €	30,00%
Opération Facades (1ère année)	CC Pays des Sources	2009/2010	33 000 €	16 500 €	50,00%
Opération Façades (2ème année)	CC Pays des Sources	2010/2011	33 000 €	16 500 €	50,00%
Opération Façades (3ème année)	CC Pays des Sources	2011/2012	33 000 €	16 500 €	50,00%
Suivi - animation de l'OPAH des Deux Vallées	CC des Deux Vallées	2009/2011	204 834 €	40 967 €	20,00%
Création du SIG **(contrat de Pays)**	CC des Deux Vallées	2010	57 000 €	5 700 €	10,00%
Développement du SIG **(contrat de Pays)**	CC Pays Noyonnais	2009	37 000 €	7 400 €	20,00%
Etudes pour l'élaboration du SCOT du Pays des Sources (2è phase)	CC Pays des Sources	2010/2011	80 000 €	16 000 €	20,00%
Production de logements locatifs destinés aux publics spécifiques et en structures collectives	Bailleurs	2009-2011	Pour information		
		Sous-total II-1-a	***1 384 615 €***	***392 832 €***	***28,37%***
II - 1 - b Aménagement urbain et de villages					
Aménagement paysager de l'entrée de la commune	Caisnes	2010	60 000 €	9 000 €	15,00%

3

PROGRAMMATION FRAPP 2009-2010-2011 DU PAYS DE SOURCES & VALLEES PROPOSE SUITE A L'AVIS CAT (version n°8 du 30/11/ 200

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Echéancier	Coût éligible de l'opération	Subvention FRAPP	% FRAPP
Aménagement de la Place centrale (étude globale avec le CAUE)	Carlepont	2010	230 000 €	34 500 €	15,00%
		Sous-total II-1-b	***290 000 €***	***43 500 €***	***15,00%***
		Sous-total II-1	**1 674 615 €**	**436 332 €**	**26,06%**

5

PROGRAMMATION FRAPP 2009-2010-2011 DU PAYS DE SOURCES & VALLEES PROPOSE SUITE A L'AVIS CAT (version n°8 du 30/11/ 200

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Echéancier	Coût éligible de l'opération	Subvention FRAPP	% FRAPP
II - ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES PAR LE DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT, DES SERVICES A LA POPULATION DE QUALITE ET DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS					
II - 2 - Développement des services à la population					
II - 2 - a Accueil périscolaire et projet petite enfance					
Création d'un accueil périscolaire avec restauration	Crisolles	2010	95 988 €	16 414 €	17,10%
Création d'un accueil périscolaire avec restauration dans le cadre d'un nouveau groupe scolaire à Guiscard T 1	SIRS de Guiscard, Maucourt et Quesmy	2009	574 677 €	127 004 €	22,10%
Création d'un accueil périscolaire avec restauration dans le cadre d'un nouveau groupe scolaire à Guiscard T 2	SIRS de Guiscard, Maucourt et Quesmy	2010	574 677 €	127 004 €	22,10%
Création d'un accueil périscolaire avec restauration dans le quartier de Tarlefesse (partie de l'école des Goelands à reconstruire)	Noyon	2009	600 000 €	102 600 €	17,10%
Création micro crèche à Guiscard	CC Pays Noyonnais		Annulé : financement CAF supplémentaire		
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (2ème année)	SIRP Beaulieu les Fontaines, Ecuvilly, Candor, Ognolles, Solente	2009	59 170 €	28 402 €	48,00%
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (3ème année)	SIRP Beaulieu les Fontaines, Ecuvilly, Candor, Ognolles, Solente	2010	59 930 €	20 976 €	35,00%
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (3ème année)	SIRS Orvillers-Sorel, Cuvilly, Biermont, Lataule, Hainvillers, Mortemer	2009/2010	14 050 €	1 546 €	11,00%
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (4è année)	Ressons sur Matz	2009	Hors FRAPP		
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (1ère année)	SIRP Conchy-les-Pots, Rove-sur-Matz,Boulogne-la-grasse,Canny-sur-Matz	2009/2010	17 300 €	7 093 €	41,00%
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (2ème année)	SIRP Conchy-les-Pots, Rove-sur-Matz,Boulogne-la-grasse,Canny-sur-Matz	2010/2011	17 500 €	5 775 €	33,00%
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (3ème année)	SIRP Conchy-les-Pots, Rove-sur-Matz,Boulogne-la-grasse,Canny-sur-Matz	2011/2012	17 700 €	4 071 €	23,00%
Aide à l'investissement (travaux + matériel périscolaire)	Mareuil-la-Motte	2009	35 702 €	3 570 €	10,00%
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (1ère année)	Mareuil-la-Motte	2009/2010	43 700 €	23 161 €	53,00%
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (2ème année)	Mareuil-la-Motte	2010/2011	44 250 €	20 355 €	46,00%
Aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire (3ème année)	Mareuil-la-Motte	2011/2012	44 800 €	17 920 €	40,00%
Aménagement de nouveaux locaux périscolaires et cantine	SIVOM Elincourt / Marest sur Matz	2010/2011	957 445 €	96 135 €	10,04%
Aménagement de nouveaux locaux périscolaires et cantine	Gournay-sur-Aronde	2010/2011	793 260 €	103 124 €	13,00%
Aménagement de nouveaux locaux périscolaires et cantine	Coudun	2009/2010	450 642 €	58 583 €	13,00%
Aménagement de locaux périscolaires et cantine	Lassigny	2009/2010	Hors FRAPP		
Etude pour la construction d'une structure pour accueillir la garderie multi-accueil municipale	Ribécourt - Dreslincourt	2009	22 500 €	1 800 €	8,00%
Extension du centre périscolaire Pierre Legrand	Longueil - Annel	2010-2011	393 317 €	35 785 €	9,10%
Construction d'une cantine avec accueil périscolaire et salles associatives	Le Plessis Brion	2009-2010	369 600 €	29 568 €	8,00%
Réhabilitation de la crèche	Thourotte	2009	594 800 €	48 944 €	8,23%
Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	Bailly	2010	23 361 €	1 869 €	8,00%
		Sous-total II-2 a	***5 804 369 €***	***881 699 €***	**15,19%**

PROGRAMMATION FRAPP 2009-2010-2011 DU PAYS DE SOURCES & VALLEES PROPOSE SUITE A L'AVIS CAT (version n°8 du 30/11/ 200

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Echéancier	Coût éligible de l'opération	Subvention FRAPP	% FRAPP
II - ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES PAR LE DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT, DES SERVICES A LA POPULATION DE QUALITE ET DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS					
II - 2 - Développement des services à la population					
II - 2 - b Equipement sportif					
Création d'un stade d'athlétisme à Noyon (tranche 1B)	CC Pays Noyonnais	2010	552 052 €	136 302 €	24,69%
Création d'un stade d'athlétisme à Noyon (tranche 3)	CC Pays Noyonnais	2010	584 185 €	175 256 €	30,00%
Etude complémentaire au projet de centre aquatique	CC Pays Noyonnais	Reporté 2012			
Aménagement d'une aire de jeu	Ville	2009	54 000 €	8 100 €	15,00%
Acquisition d'un city stade	Pontoise les Noyon	2009	26 800 €	4 020 €	15,00%
Agrandissement Gymnase de Lassigny (locaux de rangement)	CC Pays des Sources	2009	337 725 €	98 000 €	29,02%
Aménagement d'un terrain de sports et loisirs	Margny aux Cerises	2010	53 340 €	10 668 €	20,00%
Rénovation de la piscine (Tranche 2)	Thourotte	2010	1 344 000 €	107 520 €	8,00%
		Sous-total II-2 b	***2 952 102 €***	***539 866 €***	***18,29%***
II - 2 - c Equipement socio-éducatif et associatif					
Aménagement d'une aire de manifestations à vocation culturelle et de loisirs	Béhéricourt	2011	230 000 €	34 500 €	15,00%
Etude de définition d'une maison des associations	Salency	2010	45 000 €	6 750 €	15,00%
Création d'une maison des associations dans l'ancienne gendarmerie de Noyon	Noyon	2009	85 000 €	22 517 €	26,49%
Extension de la salle des associations	Cambronne les Ribécourt	2011	Hors FRAPP		
Aménagement de la halle d'exposition de Chiry-Ourscamp	Chiry_Ourscamp	2010-2011	891 941 €	71 355 €	8,00%
Achat d'un bâtiment pour aménager une médiathèque	Ribécourt - Dreslincourt	2010	210 000 €	16 800 €	8,00%
Étude pour la construction de 2 maisons de quartier	Ribécourt - Dreslincourt	2009	16 060 €	1 285 €	8,00%
Construction d'un centre social (Tranche 2)	Thourotte	2009	854 785 €	72 383 €	8,47%
		Sous-total II-2 c	***2 332 786 €***	***225 590 €***	***9,67%***
II - 2 - d Service de transport					
Etude pour le mise en œuvre du schéma des transports sur le Noyonnais **(contrat de Pays)**	CC Pays Noyonnais	2009	60 000 €	12 000 €	20,00%
Aide au fonctionnement pour la mise en place du nouveau service de transport sur le Noyonnais (volet TAD année 1)	CC Pays Noyonnais	2010	162 000 €	129 600 €	80,00%
Aide au fonctionnement pour la mise en place du nouveau service de transport sur le Noyonnais (volet TAD année 2)	CC Pays Noyonnais	2011	163 000 €	114 100 €	70,00%
Expérimentation Transport à la Demande (contrat de Pays)	CC Pays des Sources	2009/2011	40 000 €	8 000 €	20,00%
Fonctionnement Transport à la Demande	CC Pays des Sources	2011/2012	25 000 €	20 000 €	80,00%
Fonctionnement du transport à la demande	CC des Deux Vallées	2009/2011	371 300 €	237 895 €	64,07%
Aménagement et mise en accessibilité de la gare de Noyon	Noyon	2010/2011	Pour information		
		Sous-total II-2 d	***821 300 €***	***521 595 €***	***63,51%***
II - 2 - e Service de santé					
Maison médicale pluridisciplinaire de Guiscard	CC Pays Noyonnais	2010	600 000 €		
Maison médicale de Beaulieu les Fontaines	Beaulieu les Fontaines	2010	166 450 €		
Sous-total II-2 e			766 450 €		***0,00%***
		Sous-total II-2	**12 677 007 €**	**2 168 750 €**	**17,11%**

PROGRAMMATION FRAPP 2009-2010-2011 DU PAYS DE SOURCES & VALLEES PROPOSE SUITE A L'AVIS CAT (version n°8 du 30/11/ 200

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Echéancier	Coût éligible de l'opération	Subvention FRAPP	% FRAPP
III - PRESERVER LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL					
Actions de coopération LEADER 2010	"Pays"	2010	10 000 €	1 000 €	10,00%
Actions de coopération LEADER 2011	"Pays"	2011	50 000 €	5 000 €	10,00%
Coordinateur politique de l'eau Pays/Leader	CC Pays Noyonnais	2009-2011	164 800 €		
Soutien aux projets de restauration et de renaturation des cours d'eau et des milieux humides (LEADER)	CC, communes	2009-2011	600 000 €		
Soutien aux projets de valorisation des milieux humides (LEADER)	CC, communes	2009-2011	120000		
Étude pré-opérationnelle Plan Climat Territorial **(contrat de Pays)**	CC Pays Noyonnais	2010/2011	120 000 €		
Étude de faisabilité pour la création d'une déchetterie – recyclerie	CC des Deux Vallées	2009	30 000 €	3 000 €	10,00%
		Sous-total III	**1 094 800 €**	**9 000 €**	**0,82%**

PROGRAMMATION FRAPP 2009-2010-2011 DU PAYS DE SOURCES & VALLEES PROPOSE SUITE A L'AVIS CAT (version n°8 du 30/11/ 200

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Echéancier	Coût éligible de l'opération	Subvention FRAPP	% FRAPP
IV - DEVELOPPER LE TOURISME COMME UNE ACTIVITE ECONOMIQUE A PART ENTIERE, A PARTIR DE 3 AXES : PATRIMOINE, FLUVIAL, NATURE ET RANDONNEE					
Développement du parc Carisiolas : aménagement de la zone d'accueil, d'un parking et réhabilitation d'un étang	Crisolles	2011	118 047 €	17 707 €	15,00%
Développement de la base nature et randonnée d'Elincourt Tranche 2	CC du Pays des Sources	2010	100 000 €	40 000 €	40,00%
Etude de conception d'un Office de Tourisme de Pays	OT	2009	19 500 €	15 600 €	80,00%
Mission OT de Pays 2010	OT	2010	34 500 €	27 600 €	80,00%
Mission OT de Pays 2011	OT	2011	34 500 €	17 250 €	50,00%
Communication touristique Pays 2009	OT	2009	14 668 €	5 867 €	40,00%
Communication touristique Pays 2010	OT	2010	16 000 €	4 800 €	30,00%
Création d'un nouveau site Internet OT de Noyon en Sources et Vallées	OT	2010	20 000 €	12 000 €	60,00%
Communication touristique Pays 2011	OT	2011	17 000 €	3 400 €	20,00%
Projet Grande Guerre Pays : expertise geotechnique carrières de Montigny	Pays/CC des Deux Vallées	2009	8 000 €	6 400 €	80,00%
Développement d'activités touristiques liées à l'eau / LEADER 2010	CC/Communes/Association	2010	65 000 €	16 250 €	25,00%
Développement d'activités touristiques liées à l'eau / LEADER 2011	CC/Communes/Association	2011	50 000 €	12 500 €	25,00%
Projet randonnée Pays 2009 **(contrat de Pays)**	Pays/CC	2009	Reporté 2010		
Projet randonnée Pays 2010 **(contrat de Pays)**	Pays/CC	2010	60 000 €	24 000 €	40,00%
Projet randonnée Pays 2011 **(contrat de Pays)**	Pays/CC	2011	60 000 €	24 000 €	40,00%
		Sous-total IV	**617 215 €**	**227 374 €**	**36,84%**
V - DEVELOPPER L'OFFRE ET LA PRATIQUE CULTURELLE ET FACILITER SON ACCES A TOUS					
Création d'une ventilation dans le théâtre du Chevalet	Noyon	2009	330 211 €	39 763 €	12,00%
Création d'un lieu de résidence et de création artistique et culturelle dans une ancienne ferme (CAUET)	Noyon	2010	221 000 €	33 173 €	15,01%
Spectacles dans les communes de mai à décembre 2009	Pays/CC des Deux Vallées	2009	68 000 €	20 400 €	30,00%
Communication culturelle 2009	Pays/CC des Deux Vallées	2009	21 000 €	10 500 €	50,00%
Festival Oise en Guinguette 2009	Pays/CC des Deux Vallées	2009	120 000 €	54 000 €	45,00%
Un village Un feu 2009	CC Pays des Sources	2009	35 000 €	15 750 €	45,00%
Création d'un spectacle et d'une exposition sur la mémoire collective	Pays/CC des Deux Vallées	2010	15 000 €		
Programmation et communication culturelle 2010	Pays/CC des Deux Vallées	2010	117 000 €	58 500 €	50,00%
Festival Oise en Guinguette 2010	Pays/CC des Deux Vallées	2010	120 000 €	48 000 €	40,00%
Un Village Un Feu 2010	CC du Pays des Sources	2010	40 000 €	16 000 €	40,00%
CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) 2010	Pays/CC des Deux Vallées	2010	26 250 €	10 500 €	40,00%
Programmation et communication culturelle 2011	Pays/CC des Deux Vallées	2011	120 000 €	54 000 €	45,00%
Nouveau festival pays 2011	Pays/CC des Deux Vallées	2011	120 000 €	76 000 €	63,00%
CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) 2011	Pays/CC des Deux Vallées	2011	26 250 €	9 187 €	35,00%
		Sous-total V	**1 379 711 €**	**445 773 €**	**32,31%**
VI - AMELIORER LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE (orientations transversales)					
Animateur Pays	CC du Pays Noyonnais	2009	46 400 €	22 300 €	48,00%
Animateur Pays	CC du Pays Noyonnais	2010	47 328 €	11 382 €	24,00%
Animateur Pays	CC du Pays Noyonnais	2011	54 528 €	13 182 €	24,00%
		Sous-total VI	**148 256 €**	**46 864 €**	**31,61%**
		TOTAL GENERAL DE LA PROGRAMMATION	***29 608 564 €***	***3 861 164 €***	

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA RECYCLERIE DE NOYON POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants pour l'année 2009 a été fortement perturbée. En effet, l'année 2009 a été une étape de régularisation et de réflexion concernant le renouvellement des marchés publics pour la collecte et le traitement des encombrants.

Pour l'année 2010, nous vous proposons de mettre fin à la collecte des encombrants en porte à porte faute d'exutoire et de marché de traitement, mais aussi dans un soucis d'économie et une volonté de privilégier des structures caritatives et sociales.

En remplacement de ce service, il est proposé d'acter un partenariat avec la recyclerie de Noyon.

Ce nouveau service a pour vocation de collecter sur rendez-vous, les déchets encombrants réutilisables et réemployables dans le but d'aider à l'insertion professionnelle et permettre à la population d'acquérir à prix modiques des objets en parfait état de fonctionnement.

Ce service sera effectif à compter du 1er janvier 2010 et pour une durée de 2 ans

Le coût de collecte que propose la recyclerie est de 120 euros la tonne collectée. On estime à environ à 100 tonnes les encombrants collectés pour l'année 2010 soit 12 000 euros pour le BP 2010 avec une avance de 3000 euros dès le démarrage du service.

Le service se déroulera de la façon suivante:

- Le particulier téléphone à la recyclerie pour déterminer un rendez vous pour le ramassage.
- L'appel téléphonique permettra à la recyclerie de déterminer la nature des déchets et d'organiser le planning de ramassage
- Un pré-tri entre la partie valorisable et la partie jetée en déchetterie sera effectué avant le chargement dans le camion. La partie non-valorisable repartira en déchetterie.

Une facturation par trimestre est prévue avec la fourniture des bons de pesée afin que la CCPS puisse réaliser un contrôle précis des données.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **VALIDE** le nouveau service de collecte d'encombrants sur rendez-vous,
- **VALIDE** la convention de prestation de collecte des encombrants avec la recyclerie du Pays Noyonnais, jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Régis MAHET

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

CONVENTION DE PRESTATION
« COLLECTE DES ENCOMBRANTS
AUPRES DES HABITANTS DU PAYS DES SOURCES »

Entre l'association la Recyclerie du Pays Noyonnais, représentée par Monsieur NORMAND Robert, Président, dument habilité.
D'une part,
La Communauté de Communes du Pays des Sources, représentée par Monsieur René MAHET, Président, dument habilité par délibération du Bureau Communautaire du.....,D'autre part,

Article 1 : Objet
Dans le cadre du partenariat pour le développement du projet d'insertion de la Recyclerie et la gestion des encombrants ménagers, la Communauté de Communes du Pays des Sources confie la prestation de service « Collecte des encombrants » sur son territoire , à l'association Recyclerie du Pays Noyonnais.

La Communauté de Communes du Pays des Sources accepte la participation d'une structure co-traitante, dénommée les Astelles, située 3 avenue du Pays d'auge à AMIENS. Les deux associations, qui poursuivent des objets parallèles, se connaissent et ont pour objet commun la réduction des déchets ménagers à la source.

La présente convention a pour objet de préciser les rôles et responsabilités de chacun des signataires.

Article 2 : Autorisation de présence et responsabilités
La Recyclerie et son co-traitant sont autorisés à pénétrer et à déposer les encombrants et matériaux non ré employables dans l'enceinte des déchèteries du Pays des Sources aux jours et horaires d'ouverture définis par le Syndicat Mixte de la Vallée de L'Oise.

La prise en charge de la responsabilité à l'égard des personnes agissant sous la responsabilité de la Recyclerie du Pays Noyonnais concernant leurs actes ou les accidents dont elles seraient victimes sans responsabilité d'un tiers sera assurée par l'association

Article 3 : Rôle de la Communauté de Communes des Pays Sources
La Communauté de Communes du Pays des Sources s'engage à diffuser les informations concernant la mise en place et les modalités de fonctionnement de la collecte des encombrants auprès de ses habitants.

Ces informations devront sensibiliser les personnes ciblées sur leurs obligations et sur le type de déchets à remettre lors d'une collecte.

Sont exclus de la présente collecte :
les déchets ménagers spéciaux DMS (pot de peinture, solvant...), les gravats (plâtre, terre, pierre, déchets de constructions...), les déchets végétaux, les déchets d'entreprises et commerçants, les déchets automobiles (pneumatiques, pièce de carrosserie...)

L'association Recyclerie se donne le droit de refuser tout type de déchets non conforme à la demande.

Article 4 : Rôle de l'association « Recyclerie du Pays Noyonnais"
L'association Recyclerie du Pays Noyonnais s'engage à mettre à disposition les moyens humains et matériels pour réaliser la prestation demandée.

L'association Recyclerie assure l'encadrement des salariés, la planification et la collecte des encombrants (la gestion des rendez-vous et la mise en place d'un planning).

L'association Recyclerie et l'entreprise co-traitante prennent en charge l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources (47communes).

La prise de rendez vous sera effective aux jours, heures et numéros de téléphone suivants :

Lundi au vendredi : 9 h-12 h / 14 h - 17 h30 au 03 44 09 70 30

Les collectes peuvent être programmées entre le lundi et le vendredi.

Article 5 : La Pesée
L'association Recyclerie et son co-traitant procéderont, à chaque rotation de véhicule, à la pesée des matériaux collectés

La pesée sera assurée par la Recyclerie du Pays Noyonnais sur le quai de transfert de Noyon géré par le Syndicat Mixte de la Vallée de L'Oise et par son co-traitant sur son propre système de pesée.

Une autorisation sera délivrée par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour assurer la pesée au Quai de transfert de Noyon.

En cas de retour de matériaux ou d'objets non-valorisables provenant de l'association Recyclerie ou du co-traitant, leur dépôt en déchèterie de Ressons-sur-Matz ou Lassigny, ne pourra être effectif qu'après présentation d'un ticket de pesée .

Article 6 : Protection de l'environnement et recherche de développement durable
L'association Recyclerie peut proposer toute autre prestation annexe pouvant contribuer au développement d'activités locales nouvelles ou apporter des solutions en faveur de la protection de l'environnement.

Article 7 : Bilan et Rémunération
La Communauté de Communes du Pays des Sources rémunérera la Recyclerie sur la base de 120 € TTC, la tonne collectée. Etant entendu qu'il s'agit de déléguer la collecte des encombrants, il sera appliqué une TVA à taux réduit de 5,5%.
Un premier acompte de l'aide attribuée sera versé à la date d'entrée en vigueur de la présente convention, **soit 3 000€**.

Le règlement sera effectué à réception d'une facture émise par la Recyclerie, par mandat administratif sous 30 jours.

Le tonnage collecté est estimé environ à 100 tonnes pour 2010.

La rémunération interviendra après la fourniture d'un bilan trimestriel de la part de la Recyclerie.
Ce bilan sera composé de:
- Ticket de pesée ou copie certifiée
- Tableau récapitulatif trimestriel

Article 8 : Résiliation
En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Toutefois, lors d'un litige, les 2 parties s'engagent à se rencontrer afin de résoudre leur différend à l'amiable.

Article 9 : Modification partielle de la convention
Les modalités de fonctionnement peuvent être revues en cours de conventionnement et sur la demande d'une des deux parties
Toute modification d'un des articles ci-dessus fera l'objet d'un avenant annexé à la présente convention.

Article 10 : Durée de la convention
Si l'une des parties souhaite ne pas renouveler la prestation, un délai De 6 mois minimum devra être respecté pour notifier sa demande avant la date de fin de la présente convention.
Cette dernière prend effet à compter du 01/01/20010 et est conclue pour une durée de 24 mois

Fait en 2 exemplaires,

A Lassigny,Le

Communauté de Communes
du Pays des Sources,
12, place Saint Crépin,
60310 Lassigny.
Tél: 03 44.43.09.57

Le Président,
René MAHET

Recyclerie du Pays Noyonnais,
672 Chemin des Prêtre,
60400 Noyon.
Tél: 03 44.09.70.30

Le Président de l'association
Robert NORMAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

11 déc. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

REVERSEMENTS AUX COLLECTIVITES RELATIFS AUX CONTRATS ENFANCE, TEMPS LIBRE ET ENFANCE JEUNESSE

Contrat Enfance et Contrat Temps Libre 2007

La Communauté de Communes du Pays des Sources est attributaire unique de la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais et de la Mutualité Sociale Agricole de l'Oise dans le cadre des Contrats Enfance et Temps Libre. La CCPS a la charge de calculer et de reverser les sommes dues aux collectivités.

Les reversements aux communes s'effectuent lorsque celles-ci ont accompli un effort financier dans le domaine de la petite enfance (0-6 ans) et/ou dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (6-16 ans) par rapport à 1998, année considérée comme référence pour le calcul de ce taux d'effort.

Les sommes inférieures à 20 € dues pour l'exercice 2006 se rajoutent aux sommes dues pour l'exercice 2007.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2008

Les Contrats Enfance et Temps Libres sont arrivés à expiration fin 2007 et se sont renouvelés sous la forme d'un seul contrat « Enfance – Jeunesse » dès 2008.

Aussi la CAF et la MSA reversent à la Communauté de Communes les montants fixés au contrat par action inscrite si les objectifs fixés dans le CEJ pour chaque action ont été atteints.

La CCPS a la charge de calculer et de reverser les sommes dues aux collectivités pour les actions gérées par les Centres Sociaux Ruraux de Lassigny et de Ressons sur Matz.
La CCPS a la charge de reverser les sommes versées par la MSA pour les actions gérées par les regroupements scolaires (accueil périscolaire).

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **VALIDE** le tableau de reversements, joint en annexe, aux communes 2007 dans le cadre des Contrats Enfance et Temps Libre et reversements aux communes 2008 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

SOUS-PRÉFECTURE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

REVERSEMENTS AUX COLLECTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2007 et 2008

	Contrat Enfance 2007				Contrat Temps Libres 2007			Contrat Enfance Jeunesse 2008						
COLLECTIVITÉS	ALSH	Halte-garderie	RAM + Actions Petite Enfance	Accueil Périscolaire	ALSH	Animation jeunes +Actions jeunes	Accueil Périscolaire	ALSH	RAM + Actions Petite Enfance	Halte-garderie	Accueil Périscolaire	Animation jeunes +Actions jeunes	RAPPEL 2006 (-20 €)	TOTAL
AMY	32,53				79,35			157,17						269,05
ANTHEUIL-PORTES	61,85				220,92			141,18						423,95
AVRICOURT	4,73							199,51						204,24
BAUGY								53,34						53,34
BEAULIEU LES FONTAINES	241,06				583,63			908,77						1733,46
BELLOY	3,75				13,39			40,01					9,09	66,24
BIERMONT								76,76						76,76
BOULOGNE LA GRASSE	74,10				240,43			513,70						828,23
BRAISNES	7,66				27,39			51,21						86,26
CANDOR	47,46				112,52			212,06						372,04
CANNECTANCOURT	23,03				7,30			10,67					11,48	52,48
CANNY SUR MATZ	39,55				33,06			248,43						321,04
CONCHY LES POTS	102,00				274,74			476,82						853,56
COUDUN	13,11				46,87			27,74						87,72
CRAPEAUMESNIL	2,56							0,00						2,56
CUVILLY	82,54				292,83			927,14						1302,51
CUY	8,68				31,05			0,00					11,52	51,25
DIVES	3,84				8,45			21,34					5,81	39,44
ECUVILLY	51,70				123,37			258,25						433,32
ELINCOURT STE MARG	23,66				83,12			70,19						176,97
EVRICOURT								0,00						0,00
FRESNIERES	27,29				43,75			186,54					8,74	266,32
GIRAUMONT								21,34					16,48	37,82
GOURNAY SUR ARONDE								0,00						0,00
GURY	47,91				59,66			10,67					3,54	121,78
HAINVILLERS	10,64				38,05			72,01						120,70
LABERLIERE	25,03				89,49			98,69						213,21
LAGNY	11,50				11,17			158,77					5,21	186,65
LASSIGNY	130,65				7,31			370,85						508,81
LATAULE	25,62				91,62			120,56						237,80
MAREUIL LA MOTTE	12,60				45,05			66,15					16,23	140,03
MARGNY AUX CERISES	37,99				90,64			153,20						281,83
MARGNY SUR MATZ	26,32				90,63			156,58						273,53
LA NEUVILLE / RESSONS	40,37				138,93			100,00						279,30
MARQUEGLISE	16,50				53,78			88,12						158,40
MONCHY-HUMIERES	142,34				508,92			129,09						780,35
MORTEMER	72,87				260,55			299,26						632,68

COLLECTIVITÉS	Contrat Enfance 2007				Contrat Temps Libres 2007			Contrat Enfance Jeunesse 2008					RAPPEL 2006 (-20 €)	TOTAL
	ALSH	Halte-garderie	RAM + Actions Petite Enfance	Accueil Périscolaire	ALSH	Animation jeunes +Actions jeunes	Accueil Périscolaire	ALSH	RAM + Actions Petite Enfance	Halte-garderie	Accueil Périscolaire	Animation jeunes +Actions jeunes		
NEUFVY SUR ARONDE								0,00						**0,00**
OGNOLLES	85,16				203,20			253,96						**542,32**
ORVILLERS SOREL								52,63						**52,63**
PLESSIER DE ROYE	56,95				78,53			104,08						**239,56**
RESSONS SUR MATZ	671,52	6978,82		1812,00	2357,43		10368,00	3554,79		5913,18	12353,90			**44009,64**
RICQUEBOURG	7,64				19,63			92,02					2,27	**121,56**
ROYE SUR MATZ	86,24				162,22			318,94					19,69	**587,09**
THIESCOURT	176,97				236,28			400,78						**814,03**
VIGNEMONT	51,93				180,56			91,82						**324,31**
VILLERS SUR COUDUN								0,00					14,60	**14,60**
SIVOM RESSONS / MATZ		2581,18						0,00		2725,72				**5306,90**
SIVOM ELINCOURT- MAREST				4658,00			5641,00				766,53			**11065,53**
SIRP BEAULIEU LES F.- ECUVILLY OGNOLLES-SOLENTE-CANDOR											55,54			**55,54**
SIRP EVRICOURT CANNECTANCOURT-THIESCOURT							8986,00				491,52			**9477,52**
SIRP LAGNY DIVES CUY				2169,00			2078,00				232,29		15,73	**4495,02**
PAYS DES SOURCES	2875,18		35883,00		8142,21	68764,00		12565,79	34465,88			68829,36		**231525,42**
TOTAL PAR SERVICE	**5463,03**	**9560,00**	**35883,00**	**8639,00**	**15088,03**	**68764,00**	**27073,00**	**23860,93**	**34465,88**	**8638,90**	**13899,78**	**68829,36**		
TOTAL PAR CONTRAT	*59545*				*110925*			*149695*					140,39	320305,30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES CLUBS EVOLUANT AU NIVEAU REGIONAL OU NATIONAL

Par décision en date du 25 octobre 2006, le Bureau communautaire a décidé d'allouer des aides financières exceptionnelles pour les clubs participant à un championnat régional ou national.

Il a été décidé de les subventionner à hauteur de 50% des dépenses plafonnées à 1 000 € soit une subvention maximum de 500 € par saison et par club.

Les dépenses éligibles doivent directement être liées à la manifestation sportive et à l'évolution au niveau régional ou national. La subvention ne pourra être supérieure au déficit net du bilan financier. Ainsi, les associations sportives doivent présenter leur budget prévisionnel en respectant le modèle édicté par le ministère des finances.

Le versement de cette aide financière se fait à l'issue de la saison sportive sur production des copies des factures et d'un bilan financier détaillé visées par le trésorier du club.

UNSS - Collège Abel Lefranc de Lassigny sollicite une aide pour la participation au championnat de France qui s'est déroulé du 18 au 22 mai 2009 à Lormont (Gironde)

Le budget prévisionnel est de 2 208 € en dépenses et de 270 € en recettes hors autofinancement. Les dépenses éligibles (hébergement et déplacements) sont de 1 297 €. **La subvention proposée est de 500€.**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **VALIDE** une subvention de 500€ à l'UNSS du Collège Abel Lefranc de Lassigny,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

TRANSMISE
11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

SUBVENTIONS AUX COLLEGES DE LASSIGNY ET RESSONS-SUR-MATZ POUR LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES 2009-2010

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Pays des Sources soutient financièrement les projets pédagogiques soumis par les Conseils d'Administration des deux collèges : Lassigny et Ressons-sur-Matz.

Depuis 2005, ces activités pédagogiques n'incluent plus l'achat de matériels audiovisuels (télévision, magnétoscope, rétroprojecteur). Cette nature d'achats ne peut être à la charge de la Communauté de Communes.

Cette subvention est calculée sur la base de 32 € par élève au collège de Ressons-sur-Matz et 28 € par élève au collège de Lassigny 832 élèves étant inscrits à la rentrée scolaire 2009/2010 dans les deux établissements, la subvention correspondante s'élèvera à :

- 28 € x 369 élèves soit 10 332 € pour le collège de Lassigny,
- 32 € x 463 élèves soit 14 816 € pour le collège de Ressons-sur-Matz.

Cette subvention est versée en 2 fois : un acompte de 70% et un solde de 30% sur production des justificatifs des actions engagées

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **VALIDE** la proposition de subvention aux collèges de Lassigny et de Ressons-sur-Matz,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à 18h20 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Joëlle LENEUTRE, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN

Date de convocation : 2 décembre 2009
Date d'affichage : 2 décembre 2009
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 19

11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

VALIDATION DU RAPPORT 2008 SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

Comme chaque année, la collectivité doit faire un rapport sur les activités du service de collecte des déchets ménagers du Pays des Sources.

Pour l'année 2008, il se découpe en trois parties:
- la présentation de la collectivité
- les résultats de la collecte par flux de déchets en 2008
- l'aspect financier de la collecte 2008

Résumé:
Le total des ***déchets collectés en 2008*** sur le Pays des Sources s'élève à 7746 tonnes soit ***415 Kg par an et par habitant***.

Cela représente une baisse de 6 kg par an et par habitant par rapport à 2007.

Cette baisse peut s'expliquer par la conjoncture actuelle de la crise et la baisse de la consommation en fin d'année.
C'est plutôt un bon signe pour la CCPS car cette baisse s'inscrit dans les objectifs fixés par l'Etat, l'ADEME et Eco-Emballages.

Afin de répondre aux exigences du Gouvernement en matière de protection de l'environnement et notamment au travers du Grenelle 1, l'objectif à atteindre pour la Communauté de Communes du Pays des Sources est de valoriser 75 % des déchets ménagers et ainsi faire baisser de 7 % en 5 ans le poids (en Kg par an par habitant) des poubelles des particuliers.

Cette année, le poids de la poubelle d'un particulier a chuté de presque 2 %.

Le tonnage total de la collecte sélective est de 960 tonnes et se maintient par rapport à 2007 mais et très en dessous des résultats des années précédentes comme en 2002.
De ce coté là, un effort est à produire.

Le coût total du service pour 2008 est de 1 499 686 euros TTC (recettes déduites) qui se répartit à hauteur d'1/3 pour la collecte, 1/3 pour le traitement et 1/3 pour le fonctionnement du SMVO et de ses équipements (déchetteries, quais de transfert et centre de traitement de Villers-Saint-Paul)

Cela représente:
- un coût de 80,35 euros TTC par an et par habitant
- un coût de 193,61 euros la tonne

Le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers poursuit sa courbe ascendante au Pays des Sources. Néanmoins, du fait des choix politiques et du groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, cette augmentation est modérée en comparaison avec d'autres collectivités du SMVO.

Plusieurs axes de travail sont à étudier : la communication, la redevance participative, la séparation des fermentescibles et le compostage individuel, privilégier les déchetteries et la recyclerie, la reprise en magasin et réduire la collecte des petites entreprises à 1100 L par collecte...

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **VALIDE** le rapport d'activités 2008 sur l'élimination des déchets, joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

11 DEC. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Année 2008

PAYS DES SOURCES

Sommaire

Présentation du Pays des Sources p1

Organisation du service de collecte des déchets ménagers p3

Les modes de collectes : p5
Les équipements de la collectivité : p5

Les résultats du service pour l'année 2008 ..... p7

Les ordures ménagères résiduelles : p7
Les encombrants : p8
Les emballages (caissette jaune) : p9
Les journaux magasines (caissette bleue) : p10
Le verre en apport volontaire : p11
Les déchetteries du Pays des Sources : p12
Déchetterie de Lassigny : p13
Déchetterie de Ressons : p14

Synthèse des résultats de la collecte des déchets ménagers en 2008 : p15
interprétation des résultats de collectes : p15
interprétation de la répartition des flux de déchets : p17

Les aspects financiers p19

Les résultats financiers : p19
Détail des principaux postes de dépenses : p20
Collecte et transport des OMR et de la collecte sélective : p20
Traitement des déchets ménagers (incinération) : p21
Coûts rapportés à l'habitant et à la tonne : p21
Evolution des coûts du service par rapport aux années précédentes : p22

Conclusion p22

Présentation du Pays des Sources

La Communauté de Communes du Pays des Sources a été créée le 1er janvier 1997.
Son territoire comprend les 22 communes du canton de LASSIGNY, les 24 communes du canton de RESSONS et la commune d'Ognolles (canton de GUISCARD), soit un ensemble de 47 communes totalisant 20 201 habitants.
Le Pays des Sources situé au Nord-Est du département de l'Oise et limitrophe au département de la Somme, recouvre une superficie de 350 Km².

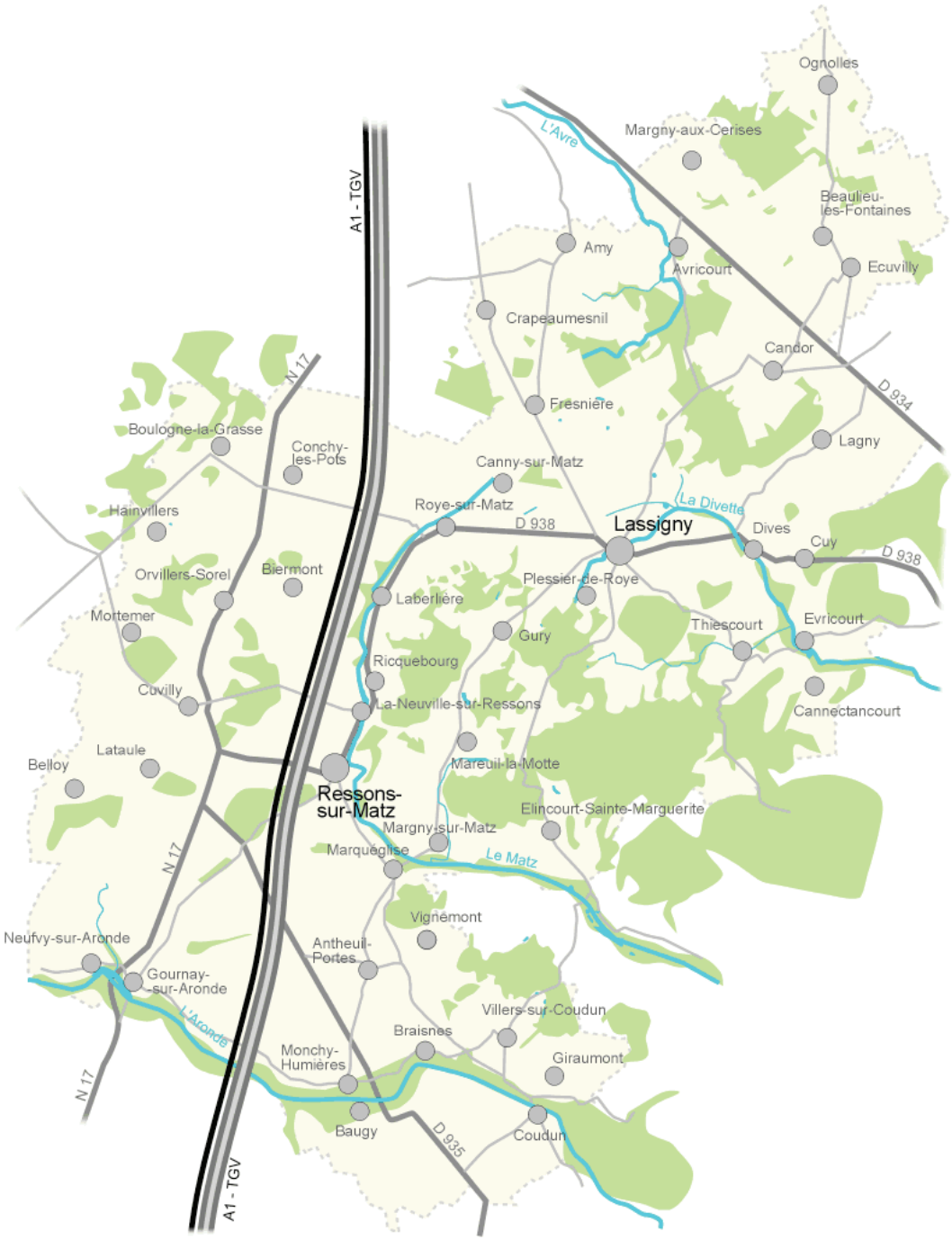

Le territoire compte donc 47 communes dont les deux plus importantes (Lassigny et Ressons-sur-Matz) ne comptent pas plus de 1500 habitants. Par conséquent, le territoire de la

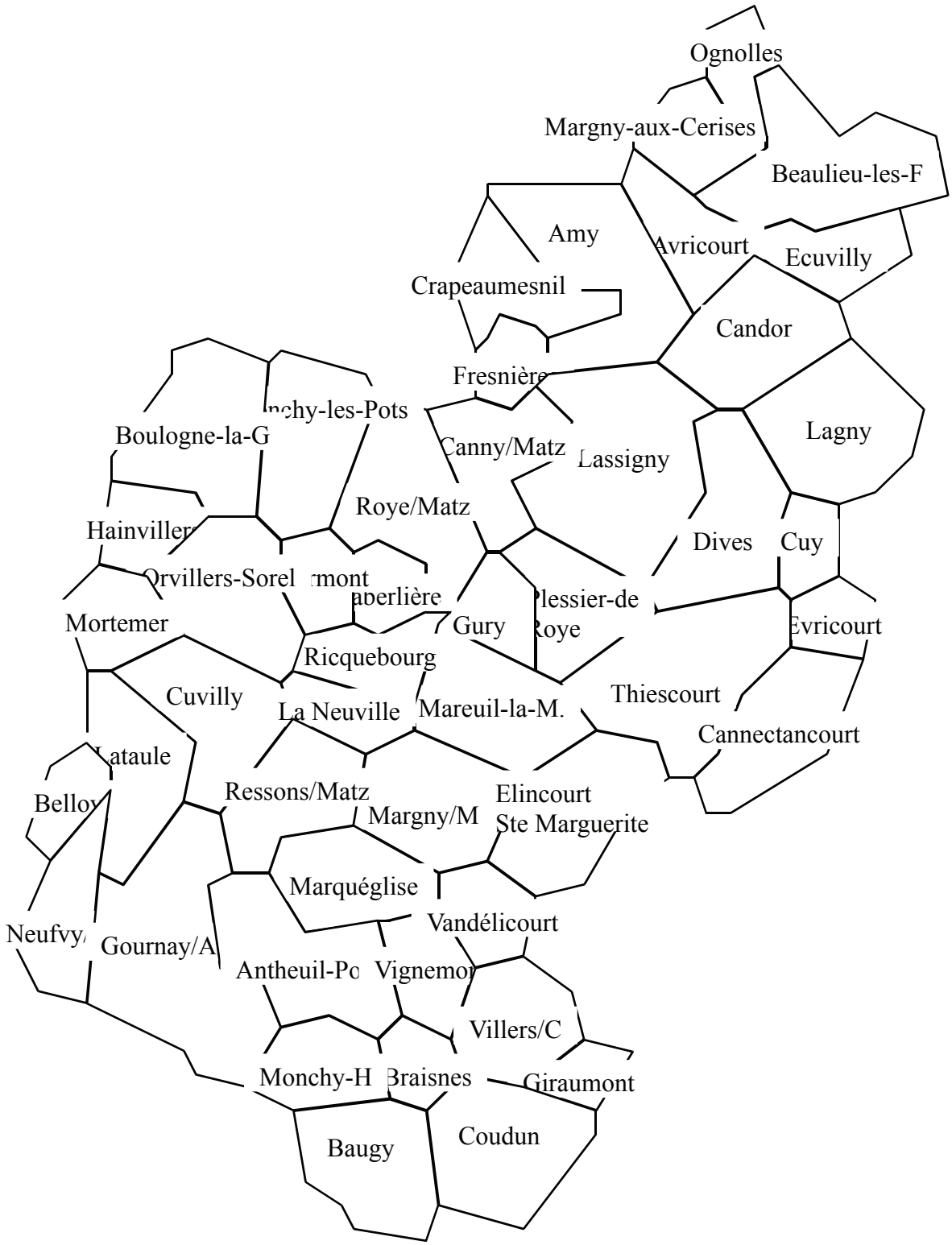

Organisation du service de collecte des déchets ménagers

Au sein de la communauté de communes, la politique de gestion des déchets ménagers est réfléchie au sein de la Commission Environnement présidée par Monsieur Yves LEMAIRE, Maire de la commune de Conchy-les-Pots.

Cette politique est mise en oeuvre par Cédric LAMBERT, technicien Environnement et responsable du service.

Chaque décision est ensuite soumise au vote du bureau communautaire constitué de 21 membres élus.

La Communauté de Communes du Pays des Sources a la compétence transport et collecte des déchets ménagers.

Cette compétence fait l'objet d'un marché public de collecte des déchets ménagers avec la société GURDEBEKE.

La compétence traitement des déchets ménagers a été déléguée au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) dans le cadre du programme VERDI.

Le Pays des Sources a pour vocation de proposer aux habitants un service de qualité, le plus économique possible et répondant aux dispositions réglementaires, afin de sensibiliser la population à la protection des ressources et de l'Environnement.

Pour le marché de collecte, le Pays des Sources s'est associé avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour réaliser un groupement de commande dans le but de réaliser des économies d'échelles et être plus fort pour négocier.

L'objectif de ce marché est de réduire la courbe d'augmentation des coûts de collecte et de transport, de maîtriser les flux de déchets afin de réduire le tonnage collecté, d'extraire du circuit d'incinération la partie valorisable des déchets et ainsi s'incrire dans une politique de protection de l'Environnement.

Les autres organismes intervenant dans la gestion des déchets ménagers sont les suivants:

- Le Syndicat Mixte de la Vallée de l’Oise (SMVO) :

La communauté de communes adhère au SMVO sous la forme d’une participation financière par habitant.

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l’Oise est né lors de la mise en place du Plan Départemental d’Elimination des Déchets Ménagers en 2000. Il regroupe un ensemble de Communes et de Communauté de Communes adhérentes, de la partie Est de l’Oise.

Il a en charge le traitement des déchets ménagers et la mise en place de la collecte sélective.

Le SMVO met en œuvre le programme Verdi de valorisation des déchets ménagers sur la moitié Est du département de l'Oise.
Pour cela, diverses infrastructures gérées par le SMVO ont été mises en place :
Le Centre de Valorisation Énergétique (incinérateur) de Villers-Saint-Paul, le Centre de Tri de Villers-Saint-Paul, un réseau de déchetteries, des Quais de Transfert et un réseau de transport ferroviaire.

- La société Gurdebeke SA :

Cette entreprise familiale de Noyon a obtenu en septembre 2005, le nouveau marché de collecte et de transport des déchets ménagers sur le territoire de la communauté de communes.

Ce marché est effectif depuis le 1er novembre et jusqu'au 31 décembre 2010.
Elle est aussi titulaire du marché de traitement des encombrants du Pays des Sources jusque décembre 2008.
Elle sous-traite une partie du marché à l'entreprise Flandrin de Ribécourt.

NB : coordonnées des organismes :

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise
3 rue de l'Anthémis – BP 30316 - 60203 Compiègne cedex
Tél : 03 44 38 29 00 – fax : 03 44 38 29 01 – e-mail : smvo@smvo.fr

La Société GURDEBEKE SA
65 boulevard Carnot – 60400 Noyon
Tél : 03 44 93 25 25 – fax : 03 44 93 25 26 – e-mail : acceuil@gurdebeke.com

La Société FLANDRIN SARL
195, rue Marly – BP 20017 – 60771 Ribécourt cedex
Tél : 03 44 76 82 12 – fax : 03 44 76 89 74

Les modes de collectes:

☞ Le flux ordures ménagères résiduelles et collecte sélective (emballages dans les caissettes jaunes) est ramassé en porte à porte le même jour dans un camion à benne bi-compartimentée, du lundi au vendredi.

En 2008, le jour de ramassage de la commune de Braisnes a changé sur demande du collecteur, principalement pour réduire les coûts, le temps de collecte et faire un geste en faveur de l'Environnement. La collecte s'effectue désormais le lundi matin au lieu du vendredi.

☞ Le flux de collecte sélective (journaux magazines dans les caissettes bleues) est ramassé en porte à porte une fois toutes les deux semaines dans un camion mono-benne, en semaine paire ou impaire en fonction des communes, du lundi au jeudi.

☞ Le flux du verre est collecté en apport volontaire dans des colonnes à verres disposées dans les communes. Ces colonnes à verre sont vidées en fonction du taux de remplissage de 3 à 5 fois par mois, par un camion ampli roll et muni d'une grue à crochet.

☞ Le flux des encombrants est collecté en porte à porte tous les deux mois.
☞ Il n'y a pas de collecte en porte à porte des déchets verts. Les habitants sont invités à les déposer en déchetterie ou à réaliser du compostage individuel. Le Pays des Sources fournit à prix modique des composteurs en bois et en plastiques.

Pour les déchets exclus des flux cités ci-dessus (déchets dangereux, déchets de construction, ferraille, pneus, carton industriel, bois...) les habitants sont invités à utiliser le réseau de décheteries Verdi mis en place par le SMVO.

Les équipements de la collectivité:

☞ Le Pays des Sources compte désormais 2 déchetteries sur son territoire : une à Lassigny (ouverte en juin 2001) et une à Ressons-sur-Matz (ouverte en septembre 2007)

Le service déchetterie VERDI (Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalité) accueille les déchets verts, objets encombrants et déchets ménagers spéciaux qui ne peuvent pas être jetés à la poubelle, en raison de leur volume, leur poids ou leur composition.
Les déchetteries de Ressons-sur-Matz et Lassigny peuvent également accueillir les d3e (déchets électroniques : frigo, hifi, vidéo, télévision et informatique…)
Les éléments récupérés en déchetterie sont ensuite recyclés ou valorisés suivant leur nature, sans risque pour l'environnement.
Le bois est désormais collecté dans les déchetteries.

Le service déchetterie VERDI est réservé aux habitants des communes du SMVO.
Les artisans et commerçants peuvent y avoir accès contre un droit d'entrée par m3.

Les habitants du Pays des Sources peuvent aussi avoir accès aux déchetteries de Clairoix, Estrées-Saint-Denis, Noyon et Guiscard.

☞ Le Pays des Sources met à disposition des habitants des contenants pour la collectes sélective des déchets ménagers.

- Caissettes, sacs et bacs :

✎ des caissettes jaunes et bleues d'une capacité de 70 L à destination de la collecte sélective (Emballages et Journaux magazines) pour les particuliers.
✎ des bacs à roulettes jaunes et bleus d'une capacité de 120 à 360 L à destination des collectivités (communes) ou organismes publics (écoles…).
✎ des sacs jaunes et bleus d'une capacité de 50 L pour les maisons secondaires et les personnes à mobilité réduite.

- Composteurs individuels :*(sont en vente à prix modique)*

✎ un composteur en bois d'une capacité de 815 L à 28 euros.
✎ un composteur en plastique d'une capacité de 1050 L à 30 euros.

- Colonne à verre :

Le Pays des Sources dispose de 71 colonnes à verre réparties sur l'ensemble des 47 communes et hameaux.
Il faut y ajouter une colonne dans chaque déchetterie.

Les conteneurs appartiennent à la société GURDEBEKE et sont issus d'un parc ancien. Certaines colonnes sont dégradées.

Les résultats du service pour l'année 2008

L'année 2008 a été une année sensiblement identique à 2007 en terme de résultats pour la collecte et le transport des déchets ménagers.

Les habitants ont pris l'habitude du nouveau mode de collecte et du changement de jours de collecte. Chaque année, un calendrier des jours de ramassages est distribué dans tous les foyers.

Les ordures ménagères résiduelles:

Année	2004	2005	2006	2007	**2008**
Tonnage OM	7657	6497	5657	5585	**5515**

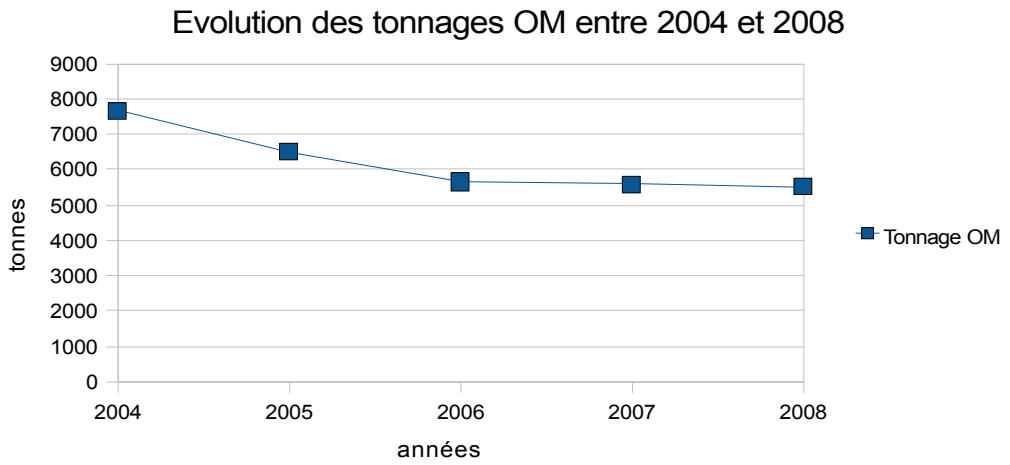

L'année 2008 a connu une nouvelle fois une légère baisse du tonnage des ordures ménagères par rapport à 2007 poursuivant ainsi les objectifs du Grenelle 1 et de l'ADEME qui sont de réduire de 7% en 5 ans la production des OMR (ordures ménagères résiduelles).

Le Pays des Sources est dans une phase de « croisière » de la collecte car le service est en place depuis 2006. Cela entraîne une stagnation des tonnages autour de 5500 tonnes, ce qui représente **295,5 Kg par an et par habitant.**

À titre d'information, la moyenne nationale de l'ADEME est de 316 Kg par an et par habitant et de 310,5 Kg par an et par habitant pour le SMVO.

Par conséquent, les résultats du Pays des Sources sont inférieurs et démontrent que les efforts fournis par les habitants tendent à respecter les objetifs du Grenelle 1.

Désormais, il faut renforcer la communication sur la collecte sélective pour faire baisser encore les tonnages OMR et atteindre 274,80[1] Kg par an et par habitant en 2014.

[1] Calcul basé sur le recensement de la population de INSEE 1999, soit 18 664 habitants.

Les encombrants:

Ce sont tous les objets qui ne sont pas ramassés avec la collecte des OMR pour des raisons d'encombrement et de poids ou ceux qui ne sont pas acceptés en déchetteries (déchets issus de déménagement, matelas, meuble,...).

Années	2004	2005	2006	2007	**2008**
Tonnage des encombrants	524	667	549	504,48	**498,68**

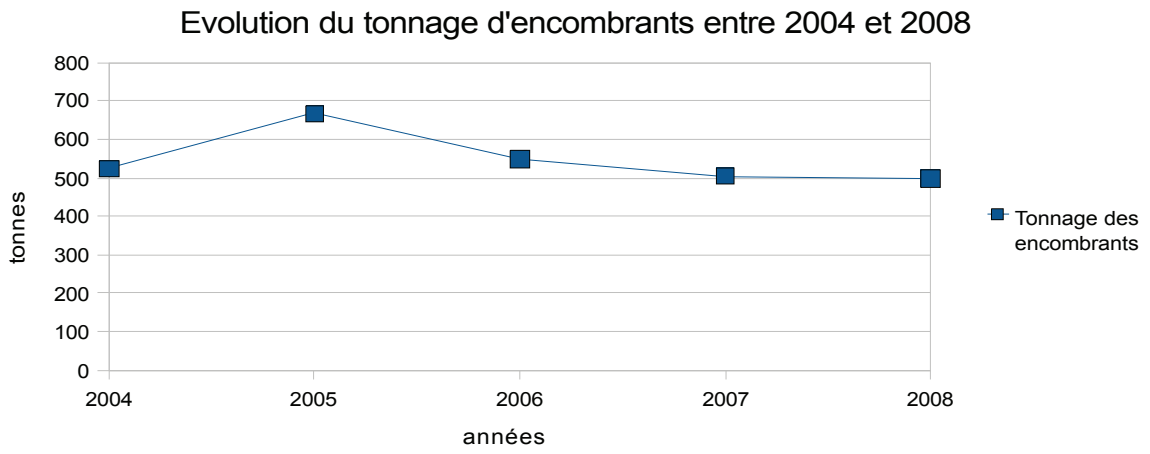

6 collectes ont été effectuées au cours de l'année 2008 pour un tonnage de 498,68 tonnes ce qui réprésente une moyenne de 83 tonnes par collecte.

En comparant les années 2007 et 2008, on s'aperçoit que le tonnage collecté est sensiblement le même avec juste une différence de 5,80 tonnes.

Cela représente **26,71 Kg par an et par habitant**.

Ce phénomène peut s'expliquer par l'effort citoyen des habitants qui utilisent de plus en plus le réseau de déchetteries mis en place par le SMVO.

L'ouverture en 2007 de la déchetterie de Ressons-sur-Matz a permis de capter une part importante des déchets qui auparavant étaient présentés à la collecte en porte à porte des encombrants.

De plus, l'année 2008 a été une année de montée en puissance de cette déchetterie.

Compte tenu de l'offre grandissante de filière de valorisation pour certains encombrants *(ferraille, bois, D3E (électroménager), retour en magasin)*, l'orientation du Pays des Sources est de mettre fin à la collecte des encombrants en porte à porte au bénéfice de structures comme les recycleries et l'apport en déchetterie.

Cette orientation devrait être appliquée dès l'année 2010.

Les emballages (caissette jaune):

Année	2004	2005	2006	2007	**2008**
Tonnages des Emballages	415,7	435,09	358,6	435,56	**430,67**

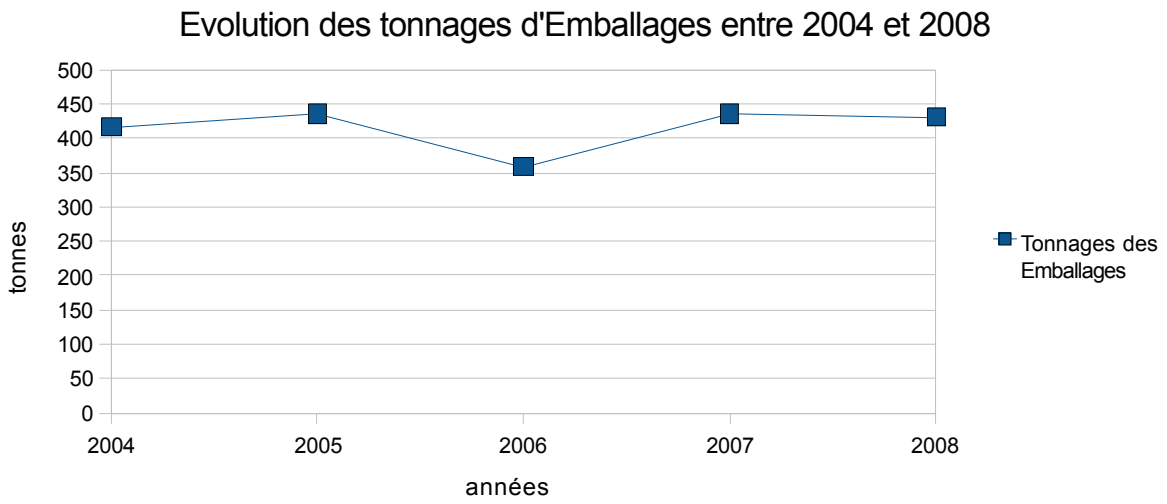

On remarque que le tonnage 2008 des emballages reste quasiment inchangé par rapport à l'année 2007.

cela représente **23 kg par an et par habitant**.

À titre d'information, la moyenne Eco-Emballage en milieu semi urbain est de 17,6 Kg par an et par habitant en 2008 et la moyenne SMVO est de 21,4 Kg par an et par habitant

On peut donc constater que les habitants du Pays des Sources sont au dessus de ces moyennes ce qui traduit un effort citoyen de leur part.

Néanmoins, ils sont en dessous de la meilleure moyenne du SMVO qui est de 37,2 Kg par an et par habitant.

Ces chiffres sont cependant à modérer car toutes les collectivités territoriales du SMVO n'ont pas les mêmes caractéristiques en termes de démographie, de superficie, et de géographie.

Afin d'augmenter la quantité des emballages collectés et ainsi remplir les objectifs de réduction des OMR, la communauté de communes doit accentuer ses efforts sur la communication auprès des habitants.

Les journaux magazines (caissette bleue):

Année	2004	2005	2006	2007	**2008**
Tonnage des Journaux magazines	551,98	467,65	497,04	535,88	**529,39**

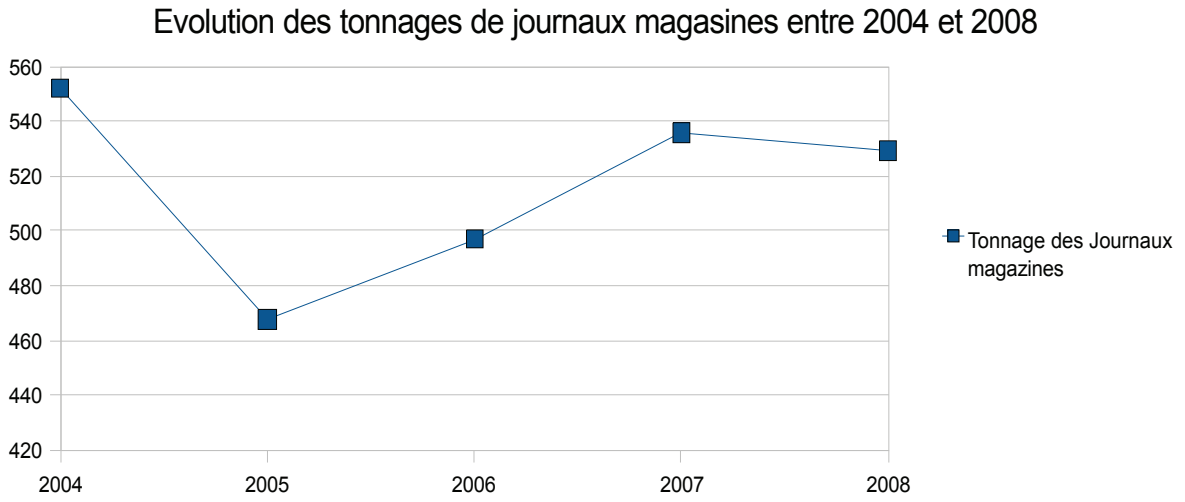

Après une courbe en augmentation entre 2005 et 2007, la tendance s'inverse en 2008 avec une légère baisse de 6,49 tonnes par rapport à 2007.

cela représente **28,3 Kg par an et par habitant**.

À titre d'information, la moyenne Eco-Emballage en milieu semi urbain est de 29,4 Kg par an et par habitant en 2008 et la moyenne SMVO est de 21,6 Kg par an et par habitant.

On peut donc en conclure que les habitants du Pays des Sources sont de bon trieurs de journaux magazines au sein du SMVO mais reste en dessous de la moyenne Eco-Emballage.

Cette baisse de collecte des journaux magazines peut trouver des explications à plusieurs niveaux:

la collecte tous les quinze jours en semaine paire ou impaire peut occasionner des oublis de présentation des caissettes par les habitants.

La faible fréquence de ramassage peut inciter les habitants à utiliser les journaux magazines pour allumer poêles et cheminées en période hivernale.

La présence d'erreur de tri peut entraîner le refus des caissettes qui sont alors rejetées dans les OMR.

Afin de capter le maximum de journaux magazines, la collectivité peut envisager de modifer les jours de collecte afin que ces derniers soient collectés le même jour que les Emballages.

Une collecte en mono-flux peut être une solution alternative pour améliorer la quantité et la qualité du tri, en réalisant des économies sur le fonctionnement du service.

Le verre en apport volontaire:

Année	2004	2005	2006	2007	**2008**
Tonnage du verre	837,8	841,16	800,78	831,18	**772,04**

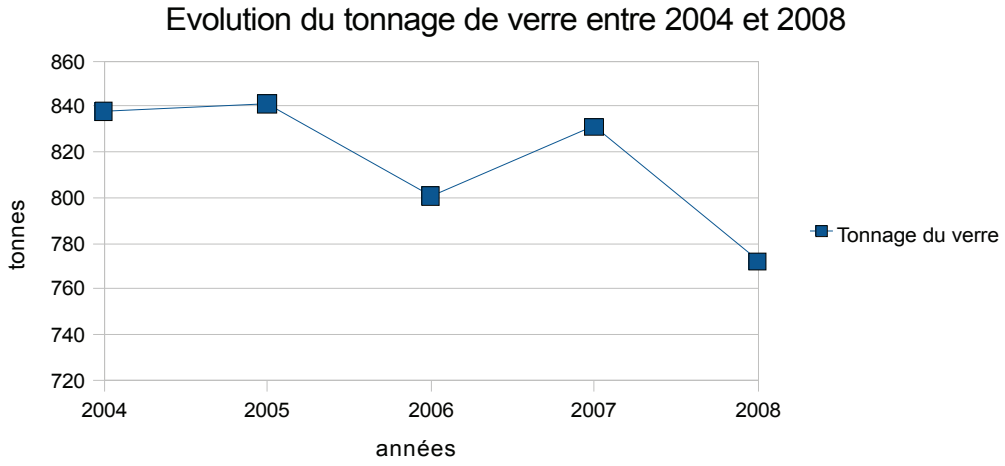

La collecte du verre en apport volontaire chute de 59 tonnes en 2008.

Elle ne représente plus que **41,4 kg par an et par habitant** en 2008 contre 44,52 Kg par an et par habitant en 2007.

Cette baisse peut trouver une explication dans le fait que le parc de colonnes à verre est vieillissant.

En effet, de nombreuses colonnes sont de plus en plus abimées et ne présentent plus les conditions satisfaisantes de sécurité et d'hygiène pour les usagers entraînant ainsi une baisse de fréquentation.

Durant l'année 2008 et 2009, plusieurs colonnes ont fait l'objet d'un remplacement sur le territoire notamment à Villers-sur-Coudun, Monchy-humières, Lassigny...

Cependant, le Pays des Sources peut se féliciter d'un taux de captation *(en Kg par an et par habitant)* très élevé par rapport à la moyenne nationale 2007 de l'ADEME qui est de 29 Kg par an et par habitant et par rapport à la moyenne Eco-Emballage de 2008 qui est de 21,9 Kg par an et par habitant.

Afin d'améliorer encore ces chiffres, il pourrait être envisagé:

de communiquer dans le journal du Pays des Sources sur le tri du verre.

de demander au collecteur de remplacer les colonnes défectueuses et de nettoyer celles en place.

de demander aux communes de sécuriser l'accès aux colonnes à verre en réalisant des aménagements (dalle béton, aménagements paysagers...).

Les déchetteries du Pays des Sources:

La communauté de Communes du Pays des sources possède deux déchetteries sur son territoire.

La déchetterie de Lassigny a ouvert ses portes en 2006 et celle de Ressons-sur-Matz en septembre 2007.

Les résultats qui vont suivre ne peuvent donner qu'un aperçu partiel du taux de captation des déchets qui sont apportés dans ces structures.

En effet, pour les habitants des communes limitrophes aux autres collectivités territoriales, ils ont la possibilité d'accèder aux déchetteries de Guiscard, Clairoix, Estrées-saint-Denis et Noyon.

Les déchets ainsi détournés ne sont pas pris en compte dans les résultats des déchetteries du Pays des Sources.

Globalement, les résultats des déchetteries sont encore en dessous des résultats optimum que nous pouvons espérer pour ces structures. Vous trouverez ci-dessous les chiffres communiqués par le SMVO.

☞ Déchetterie de Lassigny

déchetterie de LASSIGNY

Type de déchets	2007	2008
Déchets verts	862,33	-
Terres et gravats	494,19	-
Tout venant enfouissable	380	-
tout venant incinérable	456,31	-
Bois	-	-
Cartons	2,26	-
Ferrailles	162,98	-
DDM (hors batteries)	-	-
Batteries	-	-
Piles usagées	0,52	-
Déchets dangereux (extincteurs...)	-	-
Pneumatiques usagés	-	-
Huile de moteur usagée	-	-
D3E	-	-
Textiles	3	-
Total	**2361,59**	**0**

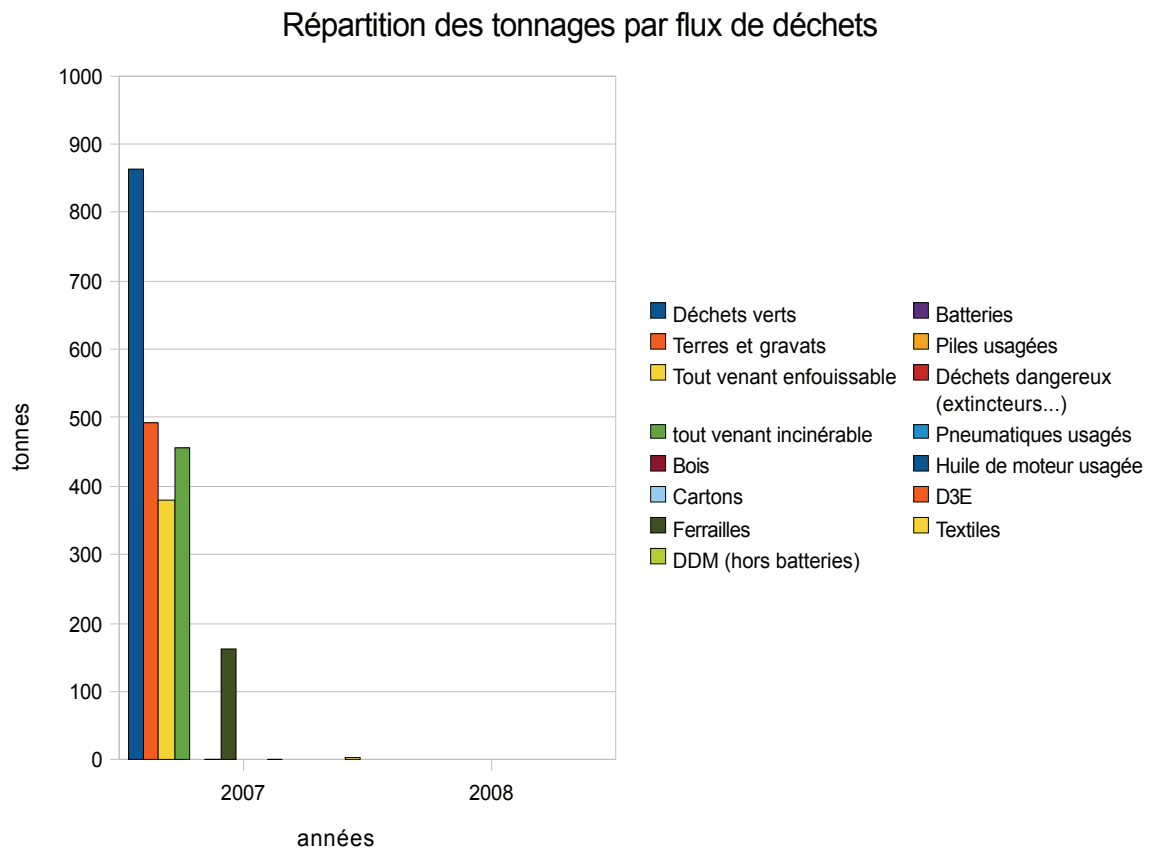

☞ Déchetterie de Ressons-sur-Matz

déchetterie de RESSONS

Type de déchets	2007	2008
Déchets verts	103,18	346,26
Terres et gravats	113,88	445,81
Tout venant enfouissable	34,22	172,47
tout venant incinérable	36,54	82,5
Bois	-	127,58
Cartons	-	10,42
Ferrailles	5	67,66
DDM (hors batteries)	-	7,04
Batteries	-	2,77
Piles usagées	-	-
Déchets dangereux (extincteurs...)	-	-
Pneumatiques usagés	-	-
Huile de moteur usagée	-	-
D3E	-	35,95
Textiles	-	-
Total	**292,82**	**1298,46**

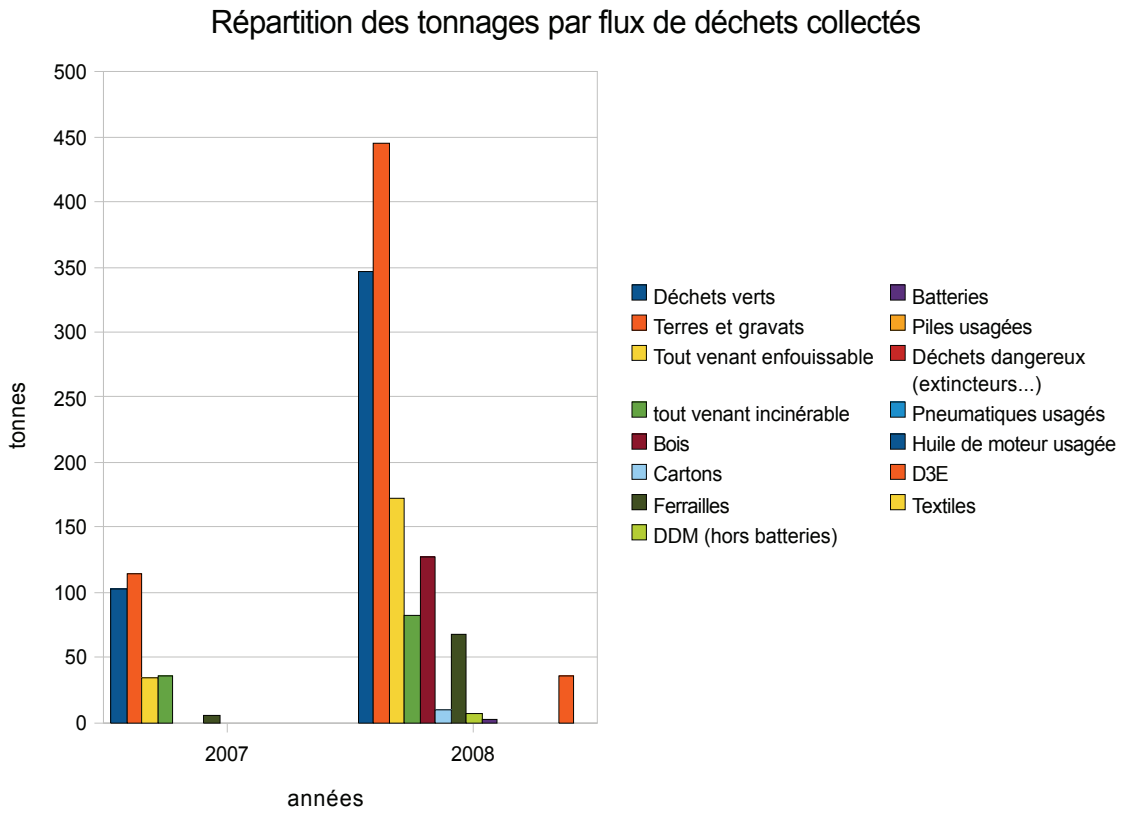

Synthèse des résultats de la collecte des déchets ménagers en 2008:

☞interprétation des résultats de collectes:

Année	2004	2005	2006	2007	**2008**
Tonnage OM	7657	6497	5657	5585	**5515**
Tonnage des Emballages	415,7	435,09	358,6	435,56	**430,67**
Tonnage des Journaux magazines	551,98	467,65	497,04	535,88	**529,39**
Tonnage du verre	837,8	841,16	800,78	831,18	**772,04**
Tonnage des encombrants	524	667	549	504,48	**498,68**
Somme des flux de déchets	**9986,48**	**8907,9**	**7862,42**	**7892,1**	**7745,78**

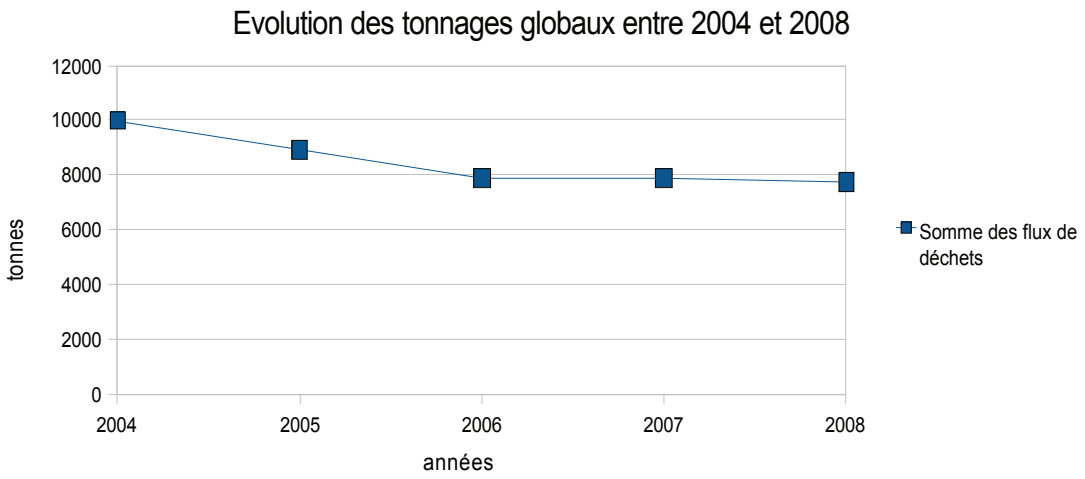

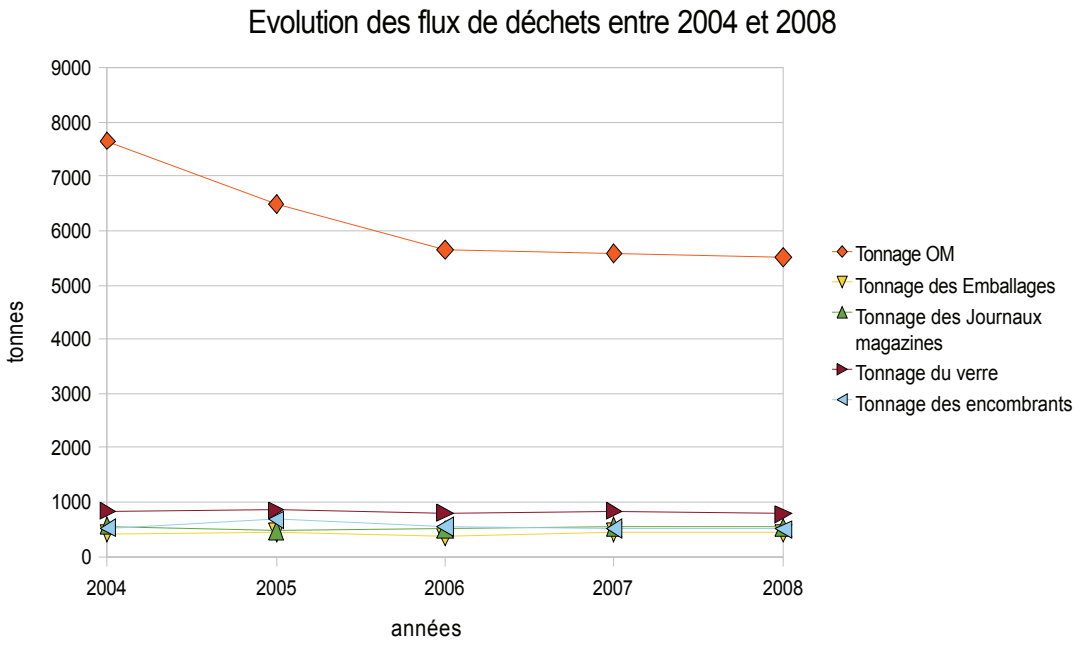

Le graphique sur l'évolution des tonnages globaux entre 2004 et 2008 confirme la baisse régulière des tonnages collectés depuis 2004. Néanmoins cette baisse est de moins en moins importante au fil des années.

La baisse globale des déchets ménagers sur la CCPS est de **1,85% pour l'année 2008**.

Dans le graphique sur l'évolution des tonnages par flux de déchets entre 2004 et 2008, on distingue deux courbes bien distinctes: celle des OMR et celle de la collecte sélective.

La courbe des OMR doit continuer de baisser afin de rejoindre la courbe de la collecte sélective qui doit continuer d'augmenter.

Or, pour le moment la courbe de la collecte sélective à plutôt tendance à stagner.

Par conséquent, il est important de remotiver la population au tri des déchets au travers d'actions de communication.

La redevance participative pourrait également être une solution de mobilisation des habitants en faveur du tri des déchets.

Le total des déchets collectés en 2008 sur le Pays des Sources s'élève à 7746 tonnes soit **415 Kg par an et par habitant.**

Cela représente une baisse de 6 Kg par an et par habitant par rapport à l'année 2007.

Ces 415 Kg par an et par habitant se répartissent de la façon suivante:

295,5 Kg par an et par habitant d'ordures ménagères résiduelles (déchets incinérés)

119,5 Kg par an et par habitant de collecte sélective (déchets triés et valorisés)

☞interprétation de la répartition des flux de déchets:

Année	2004	2005	2006	2007	**2008**
Tonnage OM	7657	6497	5657	5585	**5515**
Tonnage des Emballages	415,7	435,09	358,6	435,56	**430,67**
Tonnage des Journaux magazines	551,98	467,65	497,04	535,88	**529,39**
Tonnage du verre	837,8	841,16	800,78	831,18	**772,04**
Tonnage des encombrants	524	667	549	504,48	**498,68**
Somme des flux de déchets	**9986,48**	**8907,9**	**7862,42**	**7892,1**	**7745,78**

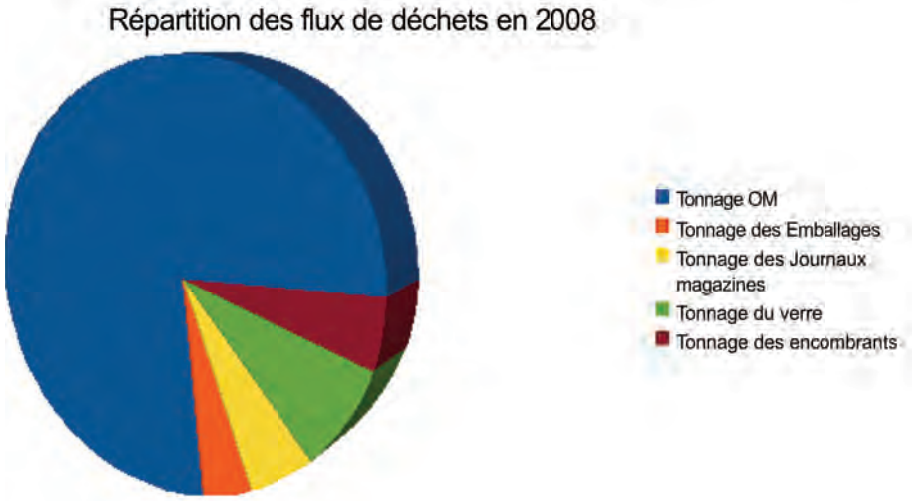

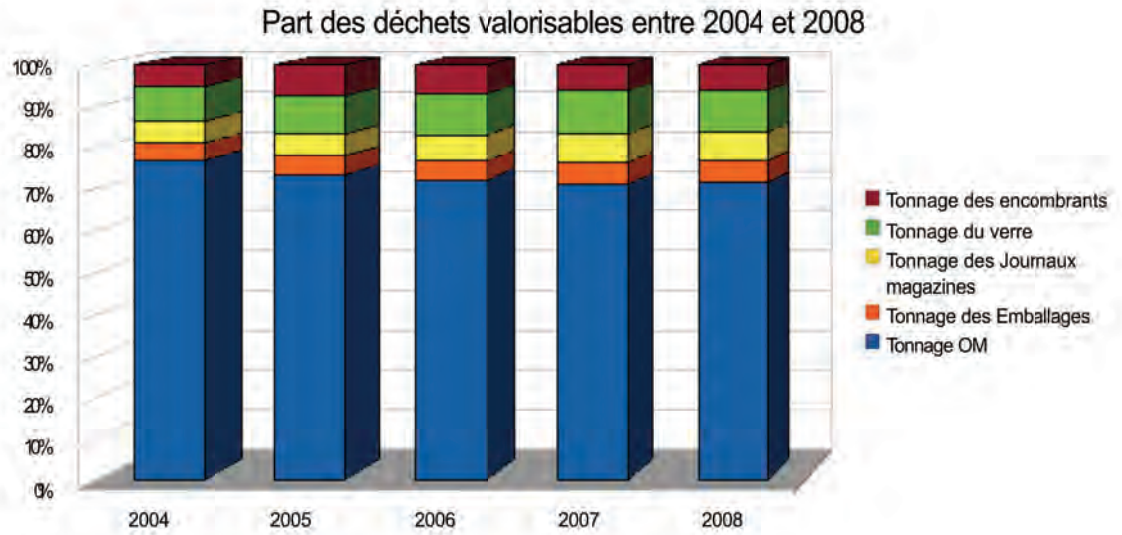

Le graphique sur la répartition des flux de déchets en 2008 peut s'interpréter de la façon suivante:

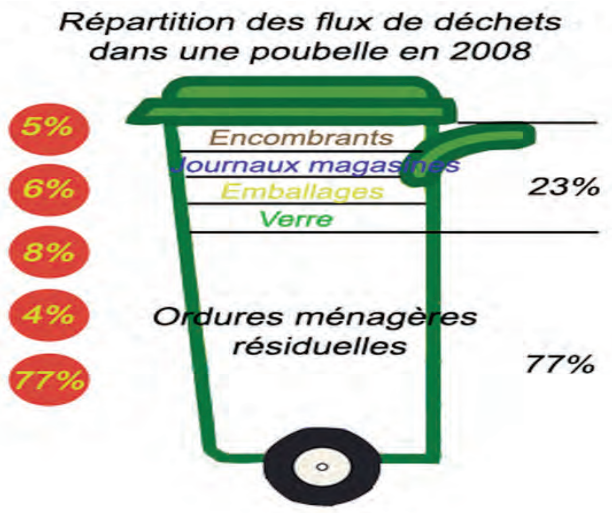

La part des ordures ménagères représente 77% de la poubelle d'un habitant de la communauté de communes. Ce qui veut dire que 77 % des déchets des ménagers partent à l'incinération.

Seulement 23 % de cette poubelle est triée pour être valorisée.

Ce schéma d'une poubelle d'un habitant du Pays des Sources est très significatif du manque de tri des habitants du Pays des Sources. (hors collecte en déchetteries)

Pour réduire au maximum le traitement des déchets en incinération, plusieurs axes de travail peuvent être explorés:

la communication sur la collecte sélective afin d'augmenter la quantité et la qualité du tri.

la séparation des déchets fermentescibles de cuisine *(épluchure, reste de repas végétaux, marc de café, coquille d'oeuf ...)* afin de produire du compost au fond du jardin dans un composteur individuel.

D'après l'ADEME, cela représente 29 % des 77 % d'OMR.

Privilégier l'accès en déchetterie et dans les recycleries, mais faire aussi intervenir les associations caritatives.

Privilégier la reprise en magasin de l'électroménager, de la literie, des piles...

réduire la collecte des petites entreprises et commerçants à un bac à roulette de 1100L maximum et les rediriger vers les filières de valorisation spécifique aux entreprises.

Les aspects financiers

Le service de collecte et de transport des déchets ménagers a été confié à la société GURDEBEKE (65 boulevard Carnot 60400 Noyon) conformément au code des marchés publics, après appel d'offres.

Le service de Traitement a été attribué au SMVO pour le tri de la collecte sélective et pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles.

Le traitement des encombrants a été confié à la société Gurdebeke conformément au code des marchés publics, après appel d'offres.

Les résultats financiers:

Année 2008	Dépenses	recettes	coût réel
Personnel	15 192,86 €	159,00 €	15 033,86 €
Achat de contenants	11 302,20 €	494,00 €	10 808,20 €
Collecte et transport	528 099,47 €	20 456,14 €	507 643,33 €
Traitement	465 923,80 €	0,00 €	465 923,80 €
Participation au SMVO	498 865,26 €	0,00 €	498 865,26 €
communication	1 411,28 €	0,00 €	1 411,28 €
Total	1 520 794,87 €	21 109,14 €	1 499 685,73 €

Répartition des coûts réels du service 2008

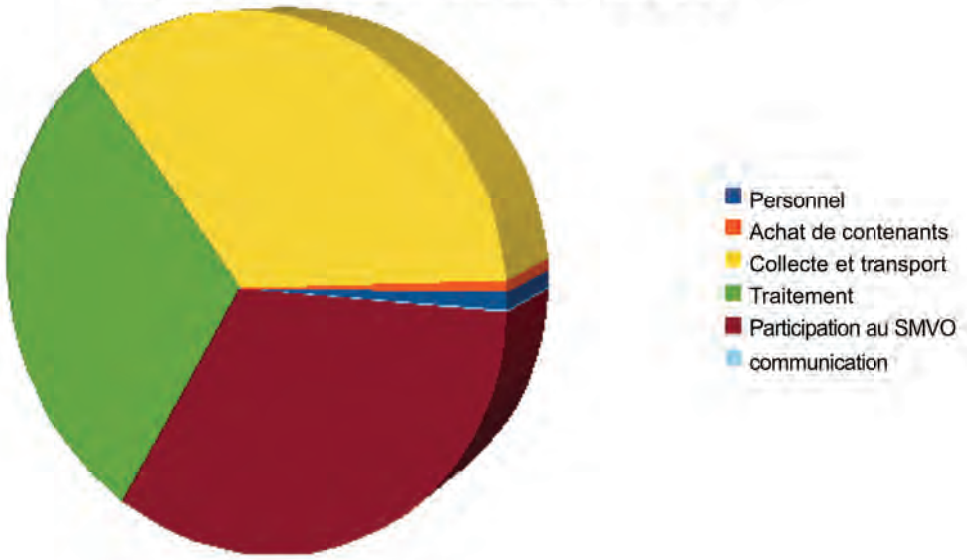

Comme l'année 2007, on s'aperçoit que la répartition des coûts par postes de dépenses se divise en tiers (Un tiers pour la collecte et le transport, un tiers pour le traitement et un tiers pour la participation aux adhérents du SMVO).

On peut considérer que le poste de dépenses « personnel, communication et achat de contenant » à une faible incidence sur le budget général des Ordures ménagères .

Comme les années précédentes, la participation des adhérents au SMVO a une nouvelle fois augmenté. Elle passe de 485 631,56 euros à 498 865,26 euros pour l'année 2008.

Cela représente une augmentation de 13 233,70 euros soit 2,65 % par rapport à l'année 2007.

Détail des principaux postes de dépenses:

☞Collecte et transport des OMR et de la collecte sélective:

	Dépenses 2007	Dépenses 2008
Collecte et transports des ordures ménagères et de la collecte sélective	457 768,08	467 880,39
Collecte des encombrants	30 574,58	33 124,39
Collecte du verre	27 898,37	27 094,69
Contribution au SMVO pour la qualité du tri (pénalité)	0	0
Total	523 712,54	528 099,47
Recettes	24 089,50	20 456,14
Total	499 623,04	507 643,33

Tableau: Répartition des coûts de collecte

Le coût de collecte des OM est légèrement supérieur à celui de 2007 avec une différence de 10 112,31 euros, soit 2,16 % d'augmentation.

Le coût de collecte des encombrants est également supérieur à celui de 2007 avec une différence de 2549,81 euros, soit 7,7 % d'augmentation.

En revanche, le coût de collecte du verre est inférieur à 2007 avec une différence de 803,68 euros. Cette très infime baisse s'explique par un tonnage collecté moins important que l'année 2007. (se reporter au tableau de collecte du verre)

En conséquence, le coût de collecte pour l'année 2008 est de 507 643 euros TTC , soit une augmentation de 1,58 % par rapport à l'année 2007.

☞Traitement des déchets ménagers (incinération):

	Dépenses 2007	Dépenses 2008
Traitement des ordures ménagères	419 375,86	462 368,52
Traitement des encombrants	35 037,9	35 559,28
total	454 412,95	465 923,80

Tableau: répartition des coûts de traitement

Le coût de traitement a augmenté de 11 511 euros par rapport à l'année 2007, soit une augmentation de 2,47 % pour l'année 2008.

Cette augmentation est due au coût de traitement en incinération au CTP de Villers-saint-Paul qui a fortement augmenté en 2008. Il passe de 70,90 euros HT/tonne en 2007 à 74,07 euros HT/tonne en 2008.

☞Coûts rapportés à l'habitant et à la tonne:

	Année 2007	Année 2008
Coût total réel	**1 445 124,33 euros**	**1 499 685,73 euros**
Coût total à l'habitant (18664 hab)	**77,42 euros**	**80,35 euros**
Coût total à la tonne	**183,11 euros** *(7892,10 tonnes en 2007)*	**193,61 euros** *(7745,78 tonnes en 2008)*

Tableau: Coûts rapportés à l'habitant et à la tonne

Globalement, le service de collecte et traitement des déchets ménagers du Pays des Sources a subi une augmentation de 3,64 % pour l'année 2008 par rapport à l'année 2007.

Le marché public de collecte étant basé sur un coût forfaitaire à l'habitant, le coût du service rapporté à l'habitant subit la même hausse que le coût réel du service, soit 3,64 %.

En revanche, si le marché était basé sur un coût à la tonne forfaitaire, cette augmentation serait de 5,42 %.

Il est par conséquent, plus avantageux pour la collectivité d'avoir un marché public basé sur un coût forfaitaire à l'habitant.

D'autant plus, que le recensement de la population devrait être actualisé l'année prochaine en 2009.

☞Evolution des coûts du service par rapport aux années précédentes:

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'habitants	18664	18664	18664	18664	18664
Tonnages collectés (hors déchetterie)	9992,89	8910,67	7862,42	7892,1	7745,78
Coût total (en euros)	1420714	1372359	1380024,97	1445124,33	1499685,73
Coût à l'habitant (en euros)	76,12	73,53	73,94	77,42	80,35
Coût à la tonne (en euros)	142,17	154,01	175,52	183,11	193,61

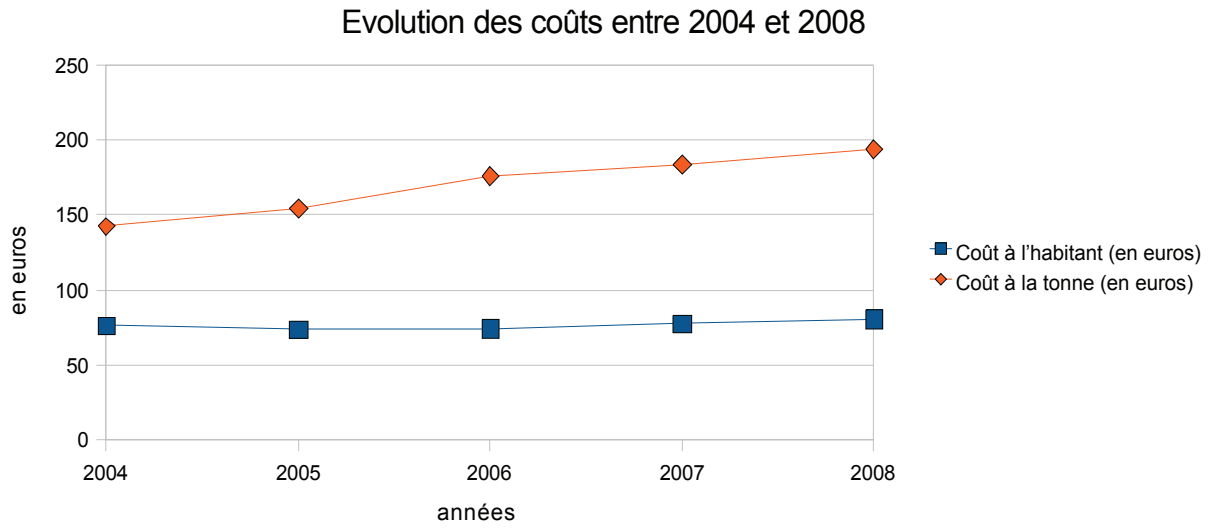

En observant le tableau suivant, on peut constater que malgré la baisse des tonnages collectés, le coût du service rapporté à l'habitant ou à la tonne, continue d'augmenter. Cependant, il progresse moins vite lorsqu'il est rapporté à l'habitant.

Le recensement de 2009 devrait contribuer à modérer l'augmentation des coûts et tendre vers une vision plus réaliste des coûts.

Conclusion

Afin de répondre aux exigences du gouvernement en matière de protection de l'environnement et notamment au travers du Grenelle 1, l'objectif à atteindre pour la Communauté de Communes du Pays des Sources est de valoriser 75 % des déchets ménagers et ainsi faire baisser de 7 % en 5 ans le poids *(en KG par an par habitant)* des poubelles des particuliers.
Plusieurs solutions sont à étudier : la communication, la redevance participative, la séparation des fermentescibles et le compostage individuel, privilégier les déchetteries et la recyclerie, la reprise en magasin et réduire la collecte des petites entreprises à 1100 L par collecte...
Le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers poursuit sa courbe ascendante au Pays des Sources. Néanmoins, du fait des choix politiques et du groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, cette augmentation est modérée en comparaison avec d'autres collectivités du SMVO.

Communauté de Communes
du Pays des Sources
12, place Saint Crépin
60310 LASSIGNY

Tél: 03 44 43 09 57
Fax: 03 44 43 05 48

mail: contact@cc-pays-sources.org
site internet: www.cc-pays-sources.org